

Rapport de transparence 2018

EY en France

Exercice clos le 30 juin 2018

EY dans le monde

EY compte

250.000



Associés et collaborateurs

Implanté dans plus de

150 Pays

EY en France fait partie de la zone géographique EMEIA

98 Pays

En Europe, au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique

11 Régions

EY en France fait partie de la Région WEM (Western Europe Maghreb) comprenant 8 pays

EY en France

1 084 M€

Chiffre d'affaires

dont

372 M€ 34% (+3,3%)

Honoraires des sociétés de commissariat aux comptes



343 Associés



18 Bureaux



Clients

10.000 Mandats



22 Sociétés

CAC 40 (dont **20** pour EY en France)

36 Sociétés

SBF 120

Formation

190.000 Heures



75 Heures /



Moyenne associés et collaborateurs



Sommaire

Message du Managing Partner d'EY en France et de l'Associé en charge de l'Audit et du Conseil Comptable pour EY en France	4
Nos structures	6
Entités juridiques, organisation, gouvernance	6
Organisation du réseau	7
Notre engagement pour la qualité	10
L'infrastructure au service de la qualité	10
Des valeurs professionnelles partagées.....	12
Notre système de contrôle de la qualité de l'audit	13
L'acceptation et le maintien de nos clients	14
La réalisation de nos audits	15
La composition de nos équipes	16
La rotation des associés.....	18
Contrôle interne de la qualité de l'audit	18
Contrôle externe de la qualité de l'audit	19
Conformité aux obligations légales	20
Nos pratiques d'indépendance	21
La formation permanente des professionnels de l'audit	23
Revenu et rémunération	25
Informations financières	25
Rémunération des associés	25
Annexes et signature du rapport	27
Annexe 1 : Liste des clients concernés par entité juridique EY en France	28
Annexe 2 : Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation	38
Annexe 3 : Structures juridiques	39
Annexe 4 : Informations financières	40
Annexe 5 : Liste des entités de commissariat aux comptes membres d'EYG habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (UE ou EEE)	41

Pour davantage d'informations sur EY, voir notre site ey.com.



Message du Managing Partner d'EY en France et de l'Associé en charge de l'Audit et du Conseil Comptable pour EY en France



Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport de transparence 2018 pour EY en France.

C'est l'occasion de renouveler à destination de toutes nos parties prenantes - les investisseurs, les membres des comités d'audit, les entreprises et les autorités de régulation, entre autres - notre engagement dans l'excellence de la qualité de nos missions d'audit.

EY s'engage au côté de ses clients, de ses collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes à créer au quotidien les conditions de la confiance dans l'économie au service des entreprises et des marchés et ainsi de favoriser une croissance durable dans un monde plus sûr. En garantissant de façon indépendante la fiabilité, la pertinence et la sincérité de l'information financière, EY prend toute sa part en tant que tiers de confiance pour protéger l'intérêt public et ainsi atteindre l'objectif ambitieux exprimé par notre signature « Building a better working world ».

Instaurer un climat de confiance nécessite une approche globale qui se décline à tous les niveaux. Elle s'appuie sur le pilier essentiel de notre engagement collectif, au sein des équipes d'EY, au quotidien, mais également sur notre vision de la relation que nous entretenons avec nos clients et par un dialogue renforcé avec l'ensemble de nos parties prenantes. EY a mis en œuvre un programme mondial visant à améliorer la qualité de nos audits, le « Sustainable Audit Quality ». Il couvre l'ensemble de nos processus et des ressources mis en œuvre, permettant de garantir la priorité que nous donnons à délivrer un audit de qualité.

L'exercice 2018 a été marqué par la poursuite de ruptures technologiques rapides et par un environnement de plus en plus concurrentiel. Pour faire face à ces nouveaux enjeux, nous avons continué à investir dans nos équipes et nos outils, nous avons poursuivi l'amélioration de la pertinence et de la qualité de nos missions grâce, notamment, au recrutement de nouvelles compétences. Parce que le métier d'auditeur change, nous ne nous contentons pas d'accompagner et d'intégrer toutes les mutations en cours, nous les anticipons, via notamment de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies d'audit basés sur l'analyse de données. Nous disposons notamment à Paris d'un « Lab » qui nous permet d'appréhender les impacts des nouvelles technologies tant en matière de « process mining » que dans le développement des applications de la blockchain.

Pour accompagner ces évolutions et conscients de la richesse du capital humain, nous avons réalisé un important effort de formation et de recrutement, pour garantir à nos équipes un parcours unique d'acquisition de compétences et d'expériences. Ces dernières bénéficient également de l'engagement sociétal d'EY tant au sein de la Fondation qui soutient des projets innovants dans les métiers manuels, techniques ou artisanaux que dans le mécénat culturel auprès de l'Opéra de Paris ou du musée du Louvre.

Gage de confiance de la part de nos clients et prospects, une nouvelle fois, nous avons eu la satisfaction de voir renouveler la plupart de nos mandats d'audit et d'avoir remporté de nouvelles missions dans les différents métiers de l'audit et du conseil comptable. Nous avons confirmé notre position de leader sur l'audit des sociétés cotées, CAC 40 et SBF 120, et autres EIP en France. Nous avons également renforcé notre présence auprès des sociétés de taille moyenne grâce à notre maillage régional et au partage des valeurs d'entrepreneuriat.

L'année 2018 a également été marquée par d'importants changements réglementaires issus du Règlement européen sur l'audit des Entités d'Intérêt Public (EIP). Ces derniers ont permis de renforcer la qualité de notre dialogue avec les comités d'audit en produisant un nouveau rapport à leur attention et avec les parties prenantes en enrichissant nos rapports sur les principaux risques d'audit. Un effort tout particulier a été apporté pour que ces évolutions améliorent la compréhension de notre rôle et renforcent la pertinence de nos audits. Nous avons également intégré, auprès de nos clients, l'effet des nouvelles normes comptables IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu et IFRS 9 sur les instruments financiers, applicables au 1^{er} janvier 2018.

En tant qu'acteur majeur du secteur de l'audit, nous sommes impliqués dans les organisations professionnelles, en particulier la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et son Département des entités d'intérêt public (DEIP). Convaincus de l'importance d'un dialogue constructif avec le Haut conseil au commissariat aux comptes (H3C), nous nous engageons sur les sujets majeurs de l'évolution de notre profession et sur l'amélioration de nos processus et la qualité de nos audits.

Ce document n'étant pas une fin en soi, comme chaque année, nous invitons nos lecteurs à poursuivre le dialogue avec nous, que ce soit sur notre stratégie ou sur les sujets abordés dans ce rapport, pour continuer à avancer ensemble, en toute confiance.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Jean-Pierre Letartre
Managing Partner
EY en France

Alain Perroux
Associé en charge de l'Audit et du Conseil Comptable
EY en France

Notre objectif : Building a better working world

EY est résolu à jouer son rôle dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin, qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne.

C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.



Nos structures

Entités juridiques, organisation, gouvernance

L'organisation d'EY en France résulte à la fois de l'évolution historique de ses composantes et des obligations propres à la gestion de trois professions réglementées dans le domaine du chiffre et du droit (les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les avocats) aux côtés d'activités non réglementées dans le domaine du conseil.

Les entités juridiques objets du présent rapport – Ernst & Young Audit, Ernst & Young et Autres, Ernst & Young Atlantique, Auditex, – sont membres d'Ernst & Young Global Limited (EYG), une société de droit britannique à responsabilité limitée. Dans la suite de ce rapport, nous désignerons les entités françaises par EY en France ou « l'entreprise » ou « nous », et utiliserons EY pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres d'EYG. Nos entités de commissariat aux comptes sont réglementairement inscrites et toutes les informations d'identification de leurs associés sont disponibles sur le site du H3C à la rubrique « liste des Commissaires aux comptes inscrits ». Certaines d'entre elles, en fonction de la réglementation applicable à leurs clients, sont également inscrites auprès d'autorités étrangères de supervision des auditeurs : le PCAOB (Public Company Accounting Oversight Board) aux Etats-Unis, la JFSA (Japanese Financial Services Authority) au Japon, le CPAB (Canadian Public Accountability Board) au Canada, le FAOA (Federal Audit Oversight Authority) en Suisse.

Les autres sociétés opérationnelles membres d'EYG pour la France sont, au 30 juin 2018 :

- ▶ Pour les activités réglementées du chiffre, les sociétés Artois, Picarle et Associés, Barbier Frinault & Associés, Ernst & Young et Associés, EY Experts Associés, Conseil Audit & Synthèse ;

- ▶ Pour l'exercice du droit et de la fiscalité, les sociétés Ernst & Young Société d'Avocats et EY VENTURY Avocats ;
- ▶ Pour les activités non réglementées, y compris le conseil lié aux transactions :
 - ▶ La société Ernst & Young Advisory,
 - ▶ La société RLCF (Ricol Lasteyrie Corporate Finance) spécialisée dans l'évaluation et le conseil corporate et financier.

Les sociétés de commissaires aux comptes objets du présent rapport sont des sociétés par actions simplifiées à capital variable. Leur détention et leur fonctionnement répondent aux obligations réglementaires applicables. Pour chacune d'elles, la répartition du capital et des droits de vote est indiquée en annexe.

Les professionnels du chiffre, associés et collaborateurs exerçant des activités réglementées sont, pour l'essentiel, réunis dans une même structure, Ernst & Young et Associés, société d'expertise comptable. Des contrats sont établis entre cette entité et les sociétés de commissariat aux comptes et, notamment, avec les sociétés objets du présent rapport de transparence. Celles-ci opèrent toutes selon les principes de gouvernance et de contrôle de la qualité présentés ici.

La coordination de l'ensemble des activités d'EY en France est réalisée au travers d'un comité actuellement présidé par Jean-Pierre Letartre. Ce comité est composé des principaux dirigeants des entités françaises, chacune fonctionnant selon les règles propres à sa forme juridique et à ses activités.

EY en France réunit, au 30 juin 2018, 343 associés. Ses bureaux sont implantés à Paris La Défense (Tour First), Paris et dans les villes suivantes : Lille, Strasbourg, Nancy, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Nice, Nantes, Rennes, Bayonne, Bordeaux, Toulouse, Biot-Sophia Antipolis, Nouméa.

Gouvernance des activités d'audit

En France, la gouvernance des activités d'audit et de conseil comptable est assurée par une équipe rapprochée composée d'associés commissaires aux comptes et experts-comptables. Réunis autour d'Alain Perroux, ces associés ont respectivement en charge la gestion des ressources humaines, la gestion des unités opérationnelles, la qualité (direction technique), l'exécution de la stratégie commerciale et l'innovation de la ligne de services. Cette équipe arrête les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités, notamment pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, y compris l'application des règles de rotation des associés, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, y compris l'application des procédures et normes professionnelles, les plans d'action consécutifs aux contrôles de qualité internes et externes, l'évaluation des associés ainsi que les relations avec les autorités de régulation. Les décisions relatives à la gestion courante des activités relèvent des unités opérationnelles, sectorielles ou géographiques.

EY Global est organisé en 4 zones géographiques (Areas) : Amériques ; Asie-Pacifique ; EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique) ; et Japon. Ces zones géographiques sont composées des Régions qui rassemblent les entités membres d'EY Global.

EY en France appartient à la zone EMEIA qui couvre 98 pays en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Inde et comprend 11 Régions. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le nombre de régions pour la zone EMEIA est passé à 10, La France fait partie de la région WEM incluant l'Algérie, la Belgique, le Luxembourg, le Maroc, Monaco, les Pays-Bas et la Tunisie et depuis le 19 septembre 2018, 9 pays francophones de la région sub-saharienne d'Afrique : le Cameroun, le Tchad, le Congo, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Guinée, la Cote d'Ivoire et le Sénégal.

La coordination des entités membres d'EYG au niveau d'EMEIA est principalement assurée par Ernst & Young EMEIA Limited « EMEIA Limited », société britannique à responsabilité limitée. EMEIA Limited facilite à la fois la coordination et la coopération entre ces entités mais ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une entité membre d'EYG qui ne réalise pas d'opérations financières et ne fournit pas de prestations professionnelles.

Chaque Région dispose d'un Regional Partner Forum (RPF), dont les membres élus sont chargés d'émettre des avis consultatifs et d'agir comme organe d'expression des associés auprès de la direction de la Région. L'associé élu en tant que Président du RPF est également chargé de représenter la Région au Global Governance Council (voir page suivante).

En Europe, dans le cadre d'EMEIA, une société holding, Ernst & Young Europe LLP, ci-après « EY Europe », a été constituée. EY Europe est une société britannique sous le régime de partnership à responsabilité limitée. Elle est détenue par les associés des entités membres d'EYG en Europe. EY Europe est une société d'audit enregistrée auprès de l'ICAEW (Institute of Chartered Accountants in England and Wales), mais elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels.

Elle détient le contrôle, dans les limites prévues par les réglementations locales, de sociétés membres d'EYG opérant en Europe. EY Europe est membre à la fois d'EYG et d'EMEIA Limited. Au 30 juin 2018, EY Europe détient dans EY France, société holding des entités opérationnelles à l'exception des sociétés d'avocats, des droits de vote qui lui confèrent une minorité sans droit de blocage.

Organisation du réseau

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Mondialement, à travers plus de 150 pays, plus de 250 000 associés et collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active à la construction d'un monde nouveau en marche vers le progrès et de rendre plus juste et plus équilibré le monde du travail dans lequel nous évoluons. Ils partagent un engagement résolu envers la qualité, l'intégrité et le scepticisme professionnel. Dans le contexte de la mondialisation, l'approche intégrée d'EY est particulièrement importante pour la réalisation d'audits de qualité de groupes multinationaux qui peuvent couvrir quasiment tous les pays dans le monde.

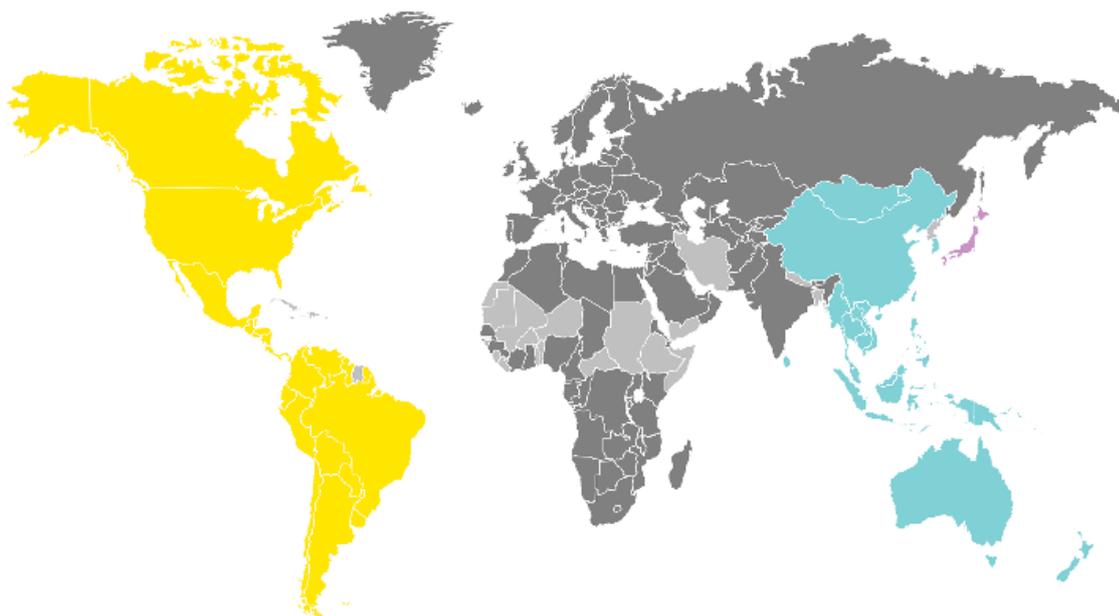
Cette approche intégrée permet aux entités membres d'EY de s'appuyer sur l'ensemble de ses activités et expériences nécessaires à la réalisation de ces audits complexes.

EYG, en tant qu'entité centrale d'EY, assure la coordination et facilite la coopération des entités membres. EYG ne fournit pas de prestations aux clients, mais elle a dans ses objectifs de promouvoir la réalisation par ses membres d'un

service exceptionnel pour leurs clients à travers des prestations d'une haute qualité, partout dans le monde.

Chacun des membres d'EY est une entité juridiquement distincte. Les obligations et responsabilités des entités membres d'EYG sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

Americas		EMEIA		Asia-Pacific		Japan	
Regions	10	Regions	11	Regions	5	Regions	1
Countries	31	Countries	98	Countries	22	Countries	1



La structure et les principaux organes de cette organisation pour l'exercice clos le 30 juin 2018 sont décrits ci-après. Ils reflètent le fait qu'EY, en tant qu'organisation mondiale, met en œuvre une stratégie commune.

L'Exécutif comprend l'Exécutif mondial (Global Executive, GE), ses comités et ses équipes et le management des quatre grandes zones géographiques (Areas).

Parallèlement, le réseau est organisé et opère à un niveau régional au sein des Areas. Ce schéma favorise une attention plus grande aux parties prenantes de nos activités dans les 27 Régions. Il permet, aux entités membres d'EY, de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et toutes les composantes de notre environnement, et d'être toujours plus réactives à leurs besoins spécifiques.

Le Global Governance Council

Le Global Governance Council (GGC) est le principal organe de supervision d'EYG. Il est composé des présidents des RPF, de quelques autres associés EY représentant des entités spécifiques ou des Régions significatives ainsi que de six personnalités indépendantes (« independent non-executive » ou INEs). Les représentants des Régions sont élus par leur Regional Partner Forum pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif, et ne peuvent cumuler ce mandat avec un rôle de management. Le GGC exerce un rôle consultatif auprès d'EYG pour la stratégie, les politiques ainsi que les enjeux d'intérêt public qui peuvent y être liés. L'approbation du GGC est requise pour un certain nombre de décisions majeures concernant EY.

Les personnalités indépendantes (INEs)

Six personnalités indépendantes « independent non-executives » (INEs), au plus, sont sélectionnées en dehors d'EY. Les INEs sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus à la fois du secteur public et du secteur privé et représentent des zones géographiques et des expériences professionnelles diverses.

Elles apportent à notre organisation mondiale et au GGC, le bénéfice de leur expertise. Les INEs composent également majoritairement le Public Interest Sub-Committee du GGC qui traite les sujets où l'intérêt public est en jeu, y compris la prise de décision au sein de notre organisation, le traitement des alertes reçues dans le cadre de la hotline EY Ethics, la vision de nos enjeux par les parties prenantes et notre engagement dans la qualité et le risk management.

Les INEs sont nommées par un comité ad hoc.

Le Global Executive

Le Global Executive (GE) réunit la direction des trois dimensions d'EY : fonctionnelle, commerciale, géographique. Il comprend le président et directeur général d'EYG, le responsable mondial des clients et de l'offre de services et celui des fonctions et moyens facilitant nos activités, tous deux Global Managing Partners, les associés responsables des Areas (Area Managing Partners), les directions fonctionnelles respectivement en charge de la gestion mondiale des talents, du risk management, et des finances, les responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit, Conseil, Fiscalité et Droit, Transactions, le responsable mondial des réglementations publiques ainsi qu'un associé d'une entité membre d'EYG soumis à rotation. Le GE comprend également les associés présidant le Comité des comptes mondiaux, soit les plus grands clients d'EY, et le Comité des marchés émergents ainsi qu'un associé représentant les implantations dans les marchés émergents. Le GE et le GGC approuvent la nomination du président et directeur général d'EYG et ratifient la désignation des Global Managing Partners. Le GE approuve également la nomination des Global Vice-Chairs. Le GGC ratifie la désignation de tout Global Vice-Chair membre du GE.

Les responsabilités du GE comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- ▶ Stratégies et plans d'action mondiaux ;
- ▶ Règles communes, méthodologies et politiques à promouvoir parmi les membres d'EY ;
- ▶ Stratégies en matière de ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ en retraite des associés ;
- ▶ Programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités ;
- ▶ Propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;
- ▶ Politiques et doctrines relatives aux prestations de services auprès de nos clients internationaux, au développement de nos activités, de nos marchés et de notre marque ;

- ▶ Plans de financement et investissements prioritaires d'EY ;
- ▶ Etats financiers annuels et budgets d'EYG ;
- ▶ Recommandations du GGC ;

Le GE dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les membres d'EY.

Les Comités du GE

Mis en place par le GE et constitués de représentants des quatre Areas, les comités du GE préparent les recommandations à l'usage du GE. Outre le Global Audit Committee, il existe des comités qui ont respectivement en charge l'offre de services et les investissements mondiaux, les grands clients mondiaux, les marchés émergents, la gestion des talents, le risk management, les différentes activités, Audit, Conseil, Fiscalité et Droit, Transactions.

Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du GE, les dirigeants des Régions et les dirigeants des secteurs. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et aide à leur bonne réalisation au sein de l'organisation selon des plans d'actions harmonisés et déclinés au niveau local.

Les entités membres d'EYG

Selon les règles fondamentales d'EYG, les entités membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY et notamment la fourniture de prestations d'une haute qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'action mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice sur le périmètre de services définis. Elles ont l'obligation de respecter des normes de travail, des méthodologies, des politiques communes y compris en matière de méthodologie d'audit, de qualité et de maîtrise des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de ressources humaines et de moyens technologiques.

Avant tout, les membres d'EYG s'engagent à exercer leurs activités conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires. Ce devoir d'intégrité et cette détermination à faire ce qui est juste sont le socle de notre Code de conduite mondial et de nos valeurs (voir p. 13).

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les entités membres sont signataires de contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY ou le partage des connaissances.

Les entités membres sont soumises à des contrôles permettant de vérifier que ces exigences sont bien satisfaites et que les procédures sont convenablement appliquées, qu'il s'agisse d'indépendance, de qualité et de prévention des risques, de méthodologie d'audit ou de gestion des ressources humaines. Les entités qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements demandés aux membres d'EYG pourraient devoir renoncer à leur affiliation.



Notre engagement pour la qualité

L'infrastructure au service de la qualité

La qualité dans nos lignes de services

« Vision 2020+ », qui énonce l'objectif, les ambitions et la stratégie d'EY, appelle tous ses membres à fournir un service exceptionnel à leurs clients, partout dans le monde. Ceci repose sur un engagement indéfectible envers la qualité, pour des prestations dont le professionnalisme et la cohérence, au niveau mondial, reposent sur l'objectivité, le scepticisme professionnel, le respect des normes professionnelles et de celles d'EY.

Les membres d'EYG et les lignes de services d'EY sont responsables de la qualité des prestations réalisées. Les lignes de services gèrent l'ensemble du processus des contrôles de qualité des missions réalisées et le suivi de la qualité des missions en cours afin de permettre le respect des normes professionnelles et des politiques EY.

« Vision 2020+ » a renforcé la responsabilité des lignes de services, y compris l'audit, dans la maîtrise de la qualité. Elle a également rendu plus clair le rôle du risk management à l'égard des politiques et des pratiques qui favorisent et améliorent la qualité de l'audit.

Le Global Vice-Chair d'Assurance (Audit et conseil comptable) coordonne la mise en œuvre par les membres d'EY des politiques et procédures applicables aux prestations d'audit et de conseil comptable.

Professional Practice (direction technique)

Le Global Vice-Chair de la Professional Practice, ou Global Professional Practice Director (PPD), agit sous l'autorité du Global Vice-Chair d'Assurance. Il travaille à établir les politiques mondiales de contrôle de la qualité de l'audit et les procédures liées. Chaque PPD agit sous l'autorité du Global PPD et de l'Assurance Leader de l'Area concerné. Cette organisation donne une plus forte assurance quant à l'objectivité des procédures de contrôle de la qualité de l'audit et de consultation.

Le Global PPD conduit et supervise le Global Professional Practice Group, un réseau mondial de spécialistes en matière de principes comptables, de normes d'audit et d'information financière. Ils sont consultés sur ces sujets et sont en charge de certaines tâches de surveillance et de gestion des risques.

Le Global PPD supervise le développement de la méthodologie d'audit d'EY au plan mondial (Global Audit Methodology - EYGAM) et celui des moyens technologiques nécessaires pour assurer la conformité de nos travaux aux normes professionnelles et aux obligations réglementaires.

Le Global Professional Practice Group supervise également le développement des guides d'application, des programmes de formation et de contrôle et des procédures suivies par les professionnels pour réaliser les audits de façon cohérente et efficace. Le Global PPD, les PPDs des Areas et les PPDs des Régions, comme les autres membres des équipes qui travaillent avec eux au sein de chaque entité d'EY, connaissent bien les professionnels, les clients et les procédures d'audit. Ils sont facilement accessibles par les équipes d'audit.

Les ressources du Global Professional Practice Group sont également complétées en incluant des réseaux de professionnels spécialisés en matière de :

- ▶ Reporting sur le contrôle interne et les considérations liées à la méthodologie d'audit d'EY ;
- ▶ Comptabilité, d'audit et d'analyse des risques de secteurs et industries spécifiques ;
- ▶ Problématiques particulières liées à des contextes d'instabilité sociale ou politique, ou de dette souveraine avec les questions de traitement comptable, d'audit et d'informations financières qui en découlent ;
- ▶ Gestion de la mission et des relations avec les comités d'audit.

Risk Management

La fourniture de services de haute qualité et la gestion des risques y afférents sont placées sous la responsabilité des entités membres d'EY et de leurs lignes de services. Le Risk Management au niveau mondial (Global Risk Management) aide, entre autre, à superviser, dans le cadre d'un programme plus large appelé Entreprise Risk Management, la gestion de ces risques par les entités membres.

Des associés EY sont désignés pour conduire les actions relatives au risk management à la fois au sein des lignes de services et des entités membres, avec le concours d'équipes dédiées et d'autres professionnels. Le Global Risk Management Leader est chargé d'établir des priorités d'exécution en matière de risk management qui soient cohérentes au plan mondial et du point de vue de la gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Ces priorités sont déclinées au niveau des entités membres d'EY et leur mise en œuvre est suivie à travers un programme d'ERM (Enterprise Risk Management).

En France, il existe un Comité de coordination du RM composé de l'associé responsable du risk management, des associés responsables de la Qualité dans les quatre lignes de services, dont le PPD, ainsi que de la direction de l'indépendance et du directeur juridique (General Counsel). Ce comité coordonne les initiatives de risk management de portée transversale, notamment en matière d'indépendance, d'application des politiques mondiales, de relations contractuelles, de prévention des litiges, de gestion des contentieux, de protection des données et de la vie privée, de contrôle de l'application des politiques, de relations avec les autorités de supervision, de gestion des obligations statutaires, etc. Ce Comité de coordination du RM, et les équipes dédiées qui s'y rapportent, sont placés sous la responsabilité de l'associée RM Leader pour la Région WEM, Claire Nourry, membre du Comité Exécutif de la Région. En tant que Regional RM Leader, Claire Nourry est également chargée de la supervision générale de la Qualité dans les différentes lignes de services de la Région.

Les fonctions Qualité de la ligne de services Audit et conseil comptable (Assurance) sont assurées sous l'autorité de l'associé Professional Practice Director (PPD) avec les associés et autres experts dédiés à ces fonctions ainsi que le relais d'un réseau d'associés « qualité et risques » dans les différentes unités opérationnelles. Le PPD de la Région WEM, Nicolas Pfeuty est membre du Comité Exécutif Assurance et du Comité de coordination RM de la Région ainsi que de l'EMEIA PPD Committee.

Cet engagement pour la qualité de la part de notre management et de tous nos associés et collaborateurs est reflété, notamment, dans la certification ISO 9001 de tous nos bureaux et de toutes nos activités en France.

La politique mondiale de protection des données confidentielles

La protection des données confidentielles est partie intégrante des activités quotidiennes des sociétés membres d'EYG. Le respect de la propriété intellectuelle et de toute information sensible et non publique est requis par le code de conduite « Global Code of Conduct » qui détermine précisément un ensemble de principes définissant les comportements attendus de toute personne d'EY.

La politique mondiale de protection des données confidentielles « Global Confidentiality Policy » étend cette approche à la protection des données s'adaptant ainsi à l'utilisation toujours plus importante d'informations non publiques. Cette politique qui clarifie encore davantage le concept de confidentialité est l'élément clé d'une démarche plus globale qui inclut des politiques majeures relatives aux

conflits d'intérêt, à la protection des données personnelles et à la conservation des données. Cette démarche comprend également les autres éléments suivants :

- ▶ Le guide d'utilisation des médias sociaux ;
- ▶ Les règles d'utilisation et de conservation des informations ;
- ▶ Les protocoles de partage du savoir.

Cyber-sécurité

La gestion des risques de cyber-attaques majeures et complexes fait partie de l'activité de toute entreprise. Bien qu'il n'existe aucun système imperméable aux menaces de cyber-attaques, EY est vigilant quant aux mesures prises pour sécuriser l'environnement informatique des entités membres d'EY Global et protéger les données de leurs clients. L'approche d'EY concernant la cyber-sécurité est proactive et inclut la mise en place de technologies et procédures afin de gérer et réduire les risques. La politique de Sécurité de l'information et la politique de protection des données personnelles d'EY, en cohérence avec les pratiques de nos activités et la réglementation locale, sont conçues pour assurer la protection contre toute diffusion non autorisée d'information. EY a constitué une équipe cyber-sécurité composée de spécialistes internes et externes qui surveillent et défendent activement les systèmes EY.

Au-delà des procédures et des moyens techniques, tous nos associés et collaborateurs doivent confirmer par écrit leur compréhension des principes contenus dans le Code de Conduite mondial EY et s'engager à les respecter ainsi qu'à participer, chaque année, à une session de sensibilisation à la sécurité. Les politiques mondiales relatives respectivement à la Sécurité et à l'utilisation appropriée des outils technologiques « Global Information Security policy » et « Global Acceptable Use of Technology policy » font partie des politiques EY qui soulignent la vigilance nécessaire à accorder aux systèmes technologiques et aux données. Les politiques et procédures d'EY en matière de cyber-sécurité insistent sur l'importance de la communication immédiate des alertes. Les associés et collaborateurs d'EY sont régulièrement sensibilisés quant à leur responsabilité en matière de respect de ces politiques et de façon générale à l'attention à porter en permanence à la sécurité de l'information.

Les composants du programme de contrôle de la qualité de l'audit

Dans les sections suivantes, nous décrivons les principales composantes du programme de contrôle de la qualité de l'audit pour EY en France à travers :

- ▶ Des valeurs professionnelles partagées ;
- ▶ Un système de contrôle interne de la qualité ;
- ▶ Des procédures d'acceptation et de maintien des clients ;
- ▶ La réalisation des audits ;
- ▶ La revue des dossiers et la consultation ;
- ▶ La rotation des associés d'audit ;
- ▶ Le contrôle interne de la qualité de l'audit (Audit Quality Review) ;
- ▶ Les contrôles externes ;
- ▶ La conformité aux obligations légales et réglementaires.

Des valeurs professionnelles partagées

« Sustainable Audit Quality »

La qualité de l'audit est le fondement d'un service client de haute qualité, notre principal objectif. La qualité, partie intégrante de notre démarche, est fondamentale pour donner confiance aux marchés. Délivrer un service de qualité est au cœur de nos préoccupations pour nos professionnels, nos clients, notre environnement.

Dans ce cadre nous avons lancé, en 2015, un programme de qualité durable de l'audit intitulé « Sustainable Audit Quality (SAQ) ». SAQ est un ensemble d'actions partagées mondialement au sein de l'organisation EY, définissant une gouvernance et visant à améliorer nos processus d'audit de manière continue. Il est la priorité majeure de notre ligne de services Assurance (Audit et Conseil comptable).

Nous employons le mot « durable » pour exprimer le fait qu'il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle ou à court terme mais d'un processus continu d'amélioration. EY applique depuis de nombreuses années une méthodologie d'audit commune à l'ensemble de l'organisation et dispose ainsi également d'un langage et de processus communs autour de la qualité de l'audit.

Le programme SAQ comprend six composantes : le « tone at the top » ; le renforcement des compétences des équipes, la simplification, les techniques d'audit et la digitalisation et les outils facilitateurs, le support à la qualité, la responsabilisation. Ce programme est mis en place par chaque entité membre du réseau et est coordonné et supervisé au niveau mondial.

L'importance de la qualité de l'audit et les éléments clés du programme SAQ doivent être compris par chacun des seniors managers, managers et membres des équipes d'audit qui concourent à leur mise en œuvre localement. Le programme SAQ est un élément essentiel pour servir nos objectifs et ambitions et chaque leader d'Area et de Région est responsable de ces objectifs.

Grace à ce programme, la qualité de nos audits s'améliore, l'harmonisation de leur réalisation se renforce et les résultats des contrôles de qualité internes et externes s'améliorent au niveau mondial. Nous disposons d'outils performants qui nous permettent d'améliorer la qualité et la valeur ajoutée de nos audits. Notre capacité à assurer une homogénéité est liée notamment à l'utilisation de EY Canvas, notre plateforme d'audit en ligne. Cet outil aide à l'exécution des procédures d'audit, facilite la communication ainsi que la documentation des travaux d'audit.

Nous avons récemment lancé le « EY Canvas Client Portal », qui vient s'ajouter à nos outils de pointe déjà à disposition de nos auditeurs. De plus, nous avons déployé en 2018 pour une sélection d'audits d'EIP le programme « Audit Milestones » lancé au niveau mondial qui permet de suivre la progression de l'audit et de sa documentation.

Ce programme constitue une avancée importante pour l'amélioration de l'efficacité de nos audits et de la qualité sur notre portefeuille de missions d'audit.

Le réseau de Quality Enablement leaders (QELs) mis en place au sein de la ligne de services Assurance ainsi que le Global Audit Quality Committee nous aident à l'exécution de ces programmes ainsi qu'à la revue des rapports d'analyses menées et de façon plus générale à la compréhension de l'impact que nos initiatives ont sur l'amélioration de la qualité, des comportements et de l'état d'esprit au sein d'EY. Cette organisation démontre que la qualité de l'audit est le facteur important de nos prises de décision, car il est le fondement de notre réputation professionnelle.

« Tone at the top »

Les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées de « donner le ton » et de démontrer, par leur comportement et leurs actions, la volonté d'EY de prendre une part active à la construction d'un monde nouveau en marche vers le progrès et de rendre plus juste et plus équilibré le monde du travail où nous évoluons.

Si le « tone at the top » est essentiel, nos collaborateurs comprennent aussi qu'ils sont les premiers responsables de la qualité de nos services. Nos valeurs partagées guident leur action vers des solutions justes, et notre engagement pour la qualité est inscrit dans ce que nous sommes et dans tout ce que nous faisons.

La conception de l'éthique et de l'intégrité professionnelles, intégrée dans notre code de conduite mondial EY « EY Global Code of Conduct » ainsi que dans d'autres politiques, nourrit la culture de la consultation, les programmes de formation et les communications internes. Régulièrement, à travers l'exemple et différentes formes de communication, nos principaux responsables rappellent ces attentes en insistant sur les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles comme à celles d'EY. De même, la qualité est un indicateur clé pour l'évaluation et la rétribution de tous les professionnels.

Notre culture encourage en effet fortement la collaboration au sein des équipes et la consultation, en particulier le recours à l'avis de spécialistes chaque fois que des situations, des enjeux complexes ou des questions de jugement se présentent, qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit, d'information financière, de réglementation professionnelle ou d'indépendance. Nous insistons sur l'importance que la conclusion de la consultation soit correctement prise en compte par l'équipe d'audit et par le client.

Notre message permanent est qu'aucun client n'est plus précieux que notre réputation professionnelle - la réputation d'EY en France et la réputation de chacun de nos professionnels.

Code de conduite

Nous faisons valoir auprès de tous nos professionnels une culture faite d'intégrité. Avec le Code de conduite mondial d'EY, chacun dispose d'un ensemble de principes clairs pour guider ses actions et son comportement professionnels. Le code, dont l'application est une obligation pour tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes :

- ▶ Travailler dans un esprit d'équipe ;
- ▶ Travailler avec les clients et les tiers ;
- ▶ Agir avec intégrité professionnelle ;
- ▶ Maintenir notre objectivité et notre indépendance ;
- ▶ Protéger notre capital intellectuel.

Les procédures de suivi du respect du code ainsi que des communications renouvelées ont pour objectif de créer un climat favorable au comportement responsable de nos professionnels, y compris quand il doit les conduire à révéler d'éventuelles anomalies ou défaillances, sans crainte de sanctions.

La hotline EY/Ethics permet aux collaborateurs, aux clients et aux tiers de pouvoir signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique ou inapproprié qui pourrait être en violation des normes professionnelles ou qui ne serait pas cohérent avec notre Code de conduite. Elle est gérée par une entreprise indépendante qui garantit un traitement confidentiel et si nécessaire anonyme des informations signalées.

Au plan mondial, dès qu'une alerte arrive via EY/Ethics Hotline, par téléphone ou par internet, elle fait l'objet d'une attention immédiate. Selon la nature des faits signalés, les professionnels appropriés des fonctions risk management, gestion des talents, juridique ou autres, sont mobilisés pour examiner la question. Les alertes transmises par une autre voie qu'EY/Ethics Hotline sont traitées de la même façon.

En France, compte tenu des restrictions légales relatives à la protection des droits de la personne et des salariés, cette hotline n'est pas activée. Nous avons développé une hotline spécifique adaptée au cadre réglementaire français qui est mise en place depuis janvier 2018.

Nos valeurs *Ce que nous sommes*

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe.

Des hommes et des femmes qui font preuve d'énergie, d'enthousiasme et de courage dans leur management.

Des hommes et des femmes qui construisent une relation de confiance en faisant ce qui doit être fait.

Notre système de contrôle de la qualité de l'audit

Contexte

La réputation d'EY en France en matière de services d'audit alliant qualité, indépendance, objectivité et éthique conditionne notre réussite en tant qu'auditeurs indépendants. Nous continuons d'investir dans des initiatives qui encouragent le renforcement de l'objectivité, de l'indépendance et du scepticisme professionnel. Ce sont les fondements d'un audit de qualité.

Conformément aux exigences de la loi, les commissaires aux comptes ont pour rôle de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers présentés par les entités dont ils assurent l'audit légal.

Des équipes à l'expérience avérée, complémentaires dans leurs spécialités techniques et sectorielles, sont constituées pour la réalisation de ces missions. Nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos procédures internes de qualité et de maîtrise des risques pour maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

Nous savons que dans un environnement caractérisé par la mondialisation de l'économie, l'accélération des mouvements de capitaux et l'impact des changements technologiques, la qualité de l'audit est primordiale. Dans le cadre de « Vision 2020+ », nous poursuivons nos investissements dans le développement et le maintien de la méthodologie d'audit, des outils de travail et autres ressources nécessaires à la réalisation d'une prestation de qualité.

Alors que le marché et les parties prenantes continuent d'exiger des audits de qualité, ils demandent également une efficacité accrue dans la réalisation de ces travaux. Au-delà des investissements mentionnés, EY travaille en permanence à l'amélioration de l'efficacité de ses méthodologies et processus d'audit, tout en développant la qualité de ses prestations d'audit.

Nous nous attachons aussi à comprendre, le cas échéant, en quoi la qualité de certaines prestations a pu ne pas être à la hauteur de nos attentes ou de celles des parties prenantes y compris des autorités indépendantes de supervision des activités d'audit. Nous cherchons à tirer les enseignements des contrôles internes et externes et à identifier les causes des déficiences relevées, pour améliorer constamment la qualité de nos audits et nous pensons qu'une part importante de ces contrôles contribue à la mise en place de mesures efficaces et appropriées visant à l'amélioration de la qualité.

Efficacité du système de contrôle de la qualité de l'audit

EY a développé et mis en place un dispositif mondial de contrôle de la qualité de l'audit qui repose à la fois sur des politiques, des outils et des procédures. Ces politiques et procédures sont conformes aux normes internationales relatives aux contrôles de qualité émises par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Appliqué par les membres d'EY en France, il est complété pour répondre aux prescriptions légales, réglementaires et professionnelles françaises et pour satisfaire les besoins opérationnels spécifiques.

Nous procédons également à la revue de la qualité des travaux d'audit, en mettant en œuvre le programme « AQR » (Audit Quality Review) d'EY. Ce programme consiste à évaluer annuellement l'efficacité du système de contrôle de la qualité de nos travaux d'audit afin d'établir, avec une assurance raisonnable, que les membres d'EY en France et leurs collaborateurs ont respecté aussi bien les normes professionnelles et les politiques internes d'EY que les obligations légales et réglementaires.

Les résultats de l'AQR et des contrôles externes sont analysés et communiqués au sein d'EY en France pour soutenir l'amélioration permanente de la qualité de nos travaux d'audit et leur conformité aux normes les plus exigeantes de la profession.

Le Global Executive (GE) est responsable de l'application des programmes d'amélioration de la qualité. Dans ce cadre, il revoit les résultats du programme AQR et ceux des contrôles externes réalisés par des autorités réglementaires sur des entités d'audit, membres d'EY, ainsi que toutes les actions significatives conçues pour traiter les points d'amélioration identifiés.

Les résultats des AQR et contrôles externes les plus récents permettent de conclure que, pour EY en France, les procédures de contrôle de la qualité de l'audit sont bien conçues et fonctionnent convenablement. Nous examinons avec attention les rapports établis à l'issue de chaque contrôle pour déterminer les actions devant permettre de continuer à améliorer l'efficacité de nos procédures.

L'acceptation et le maintien de nos clients

La politique d'EY

La politique mondiale relative à l'acceptation et au maintien des clients définit les critères selon lesquels les membres d'EY peuvent accepter de servir un nouveau client, de réaliser une mission ou encore de continuer à servir un client existant. Ces principes sont pour nous le fondement, à la fois, de la maîtrise de la qualité, de la prévention des risques, de la protection de nos associés et collaborateurs, ainsi que du respect des prescriptions des autorités de régulation.

Notre politique répond concrètement aux objectifs suivants :

- ▶ Etablir un processus rigoureux d'évaluation des risques et de décision en matière d'acceptation ou de maintien des clients et missions ;
- ▶ Identifier et gérer les conflits d'intérêt potentiels ;
- ▶ Remplir nos obligations relatives à l'indépendance ;
- ▶ Identifier et refuser les clients ou missions qui nous feraient courir des risques excessifs ;
- ▶ Exiger la consultation de professionnels qualifiés et la mise en place de procédures adaptées lorsque certains facteurs de risque spécifiques sont identifiés ;
- ▶ Répondre aux exigences légales, réglementaires ou professionnelles.

En complément de la politique mondiale d'acceptation des clients, la politique mondiale d'EY relative à la prévention des conflits d'intérêt définit les différents types de conflits possibles et les règles mondiales applicables en même temps qu'une procédure d'identification de ces conflits. Cette politique inclut des mesures de gestion des conflits aussi rapides et efficaces que possible à travers des sauvegardes appropriées. Ces mesures vont de l'obtention de l'accord formel des clients concernés autorisant les membres d'EYG à agir concomitamment pour un ou plusieurs autres clients jusqu'au refus de la mission pour éviter le conflit identifié.

La politique mondiale d'EY sur les conflits d'intérêt, et le guide d'application associé, ont été mis à jour début 2015. Ces mises à jour prennent en compte la complexité croissante des missions et des relations établies par les entités auditées, tout en intégrant la nécessité pour nous d'être rapides et pertinents dans la réponse à leur apporter. Elles sont aussi conformes aux plus récentes normes émises par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA).

Mise en œuvre de la politique

Pour coordonner efficacement le processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions, conformément aux politiques définies à l'échelon du monde, de la ligne de services et du pays concerné, nous utilisons un système intégré d'EY, PACE (Process for Acceptance of Clients and Engagements) hébergé sur notre intranet. PACE guide la démarche des utilisateurs à travers les étapes successives de l'acceptation ou du maintien en mettant à leur disposition les sources d'informations et les contacts nécessaires pour évaluer, à la fois les enjeux opérationnels et les risques particuliers qui pourraient y être associés.

A travers le processus d'acceptation, nous déterminons le profil de risque du client ou de la mission potentiels et nous mettons en œuvre un ensemble de procédures de vérification. Avant d'accepter une nouvelle mission ou un nouveau client, nous vérifions notamment que nous disposons des ressources suffisantes pour fournir une prestation de qualité, en particulier lorsque des compétences techniques spécifiques sont requises. Nous nous assurons également que les prestations qui nous sont demandées par le client correspondent à celles que nous considérons comme appropriées.

Notre processus d'acceptation est rigoureux et aucune entité d'intérêt public ne peut être acceptée comme client d'audit sans l'approbation du Professional Practice Director (PPD).

Chaque année, toutes nos missions d'audit font l'objet d'une revue dite de maintien des clients pour confirmer que nos clients partagent l'engagement d'EY en France au service de la qualité et de la transparence des états financiers. L'associé responsable de la mission évalue, avec l'associé « qualité et risques » de son unité opérationnelle, l'évolution du profil de risque de la mission, la qualité de la prestation rendue ainsi que notre capacité à poursuivre son exécution. La synthèse de ces revues est transmise au PPD et à l'associé en charge des activités d'Audit et de conseil comptable (Assurance Leader).

A la suite de cette revue, certaines missions d'audit peuvent être considérées comme particulièrement sensibles et des procédures renforcées de revue sont alors appliquées. Comme pour l'acceptation d'un nouveau client, en France lorsqu'il s'agit d'une entité d'intérêt public, le PPD est impliqué dans le processus de maintien et participe aux décisions prises.

Les décisions d'acceptation et de maintien font intervenir de nombreux critères parmi lesquels l'absence de toute pression de la part du client sur l'équipe d'audit pour qu'elle accepte des traitements comptables ou une information financière inadéquats. Les considérations et conclusions relatives à l'intégrité du management sont déterminantes pour nos décisions d'acceptation ou de maintien.

La réalisation de nos audits

Dans le cadre de « EY Vision 2020+ », et de ses efforts continus pour améliorer la qualité de l'audit, EY fait des investissements significatifs pour l'amélioration des méthodologies et outils d'audit. Ces investissements reflètent l'ambition d'EY de favoriser les conditions de la confiance dans les marchés financiers et les économies à travers le monde.

Notre méthodologie d'audit (EY GAM)

EY GAM fournit un cadre conceptuel global pour effectuer des audits de qualité grâce à la mise en œuvre cohérente de procédures d'audit, d'analyses et de jugement professionnel quel que soit la taille du dossier. EY GAM requiert également de nos équipes le respect des règles applicables en matière d'éthique et d'indépendance vis-à-vis des entités auditées. L'un des piliers d'EY GAM est l'évaluation des risques (qui est revue et modifiée, autant que nécessaire, tout au long de l'audit) pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des procédures d'audit liées à cette évaluation. La méthodologie met également l'accent sur la nécessité d'un niveau adéquat de scepticisme professionnel dans la mise en œuvre des procédures d'audit. EY GAM a été établie conformément aux normes d'audit internationales (ISAs) et complétée localement pour répondre aux exigences légales, réglementaires ou statutaires françaises.

Au travers de l'outil de documentation technique en ligne, EY Atlas, l'auditeur accède à EY GAM, organisée par thèmes et conçue pour cibler notre stratégie d'audit sur les risques liés aux états financiers de l'entité contrôlée et pour adapter nos procédures d'audit en conséquence. EY GAM intègre deux composantes essentielles : d'une part les diligences requises avec des instructions et d'autre part les formats de documentation avec des exemples. Les diligences requises et les instructions reflètent à la fois les normes d'audit et les politiques d'EY mises en place. Les formats de documentation et les modèles donnés s'accompagnent d'indications pratiques pour faciliter la bonne exécution et documentation des procédures d'audit.

Il est possible de sélectionner dans EY GAM les procédures et instructions applicables en fonction du profil spécifique de l'entité auditée. A titre d'exemple, il existe des approches d'audit différenciées pour les entités cotées ou celles considérées comme non complexes.

Notre méthodologie est l'objet d'un processus permanent d'actualisation en fonction de l'évolution des normes applicables, des problématiques d'audit nouvelles, des sujets d'actualité à traiter, des enseignements de l'expérience et du résultat des contrôles de qualité internes et externes. En 2017, EY GAM a été actualisée pour intégrer à la fois :

- ▶ Les dispositions de la nouvelle section 225 du Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) traitant des cas de non-respect des lois et réglementations ainsi que les évolutions qu'elles ont induites sur les normes ISA
- ▶ La mise à jour des procédures à réaliser dans le cadre d'audits en co-commissariat et d'audits d'entités externalisant une partie de leurs processus, et
- ▶ La nouvelle politique EY relative à la conservation des documents sous format électronique.

EY GAM est également complétée pour répondre aux questions généralement posées par les équipes d'audit et aux points relevés par nos régulateurs à l'occasion de leurs inspections.

Nous sommes vigilants au développement ou à l'émergence de situations susceptibles d'avoir un impact sur nos travaux. Nous diffusons des rappels et communiquons en temps utile pour permettre leur prise en compte dans l'exécution de l'audit. Ces communications portent aussi bien sur des points signalés lors des inspections que sur d'autres thèmes d'intérêt majeur pour notre régulateur local et le Forum international des autorités indépendantes de régulation de l'audit (IFIAR).

Nos moyens technologiques

Nos équipes d'audit disposent de différents supports technologiques conçus pour les aider à mettre en œuvre les travaux prescrits par notre méthodologie et leur permettre de les documenter.

EY Canvas est notre plateforme d'audit qui nous permet de délivrer des audits de grande qualité et qui est utilisée dans chaque pays. EY Canvas est une application en ligne, conçue en utilisant la technologie internet la plus avancée, HTML5, pour assurer une sécurité accrue des données et nous permettre de faire évoluer notre logiciel en réponse aux changements affectant la profession comptable ou l'environnement réglementaire.

Dans EY Canvas, l'architecture des travaux d'audit est automatiquement configurée avec les informations appropriées selon les exigences propres à la place de cotation de notre client et à son secteur par la détermination de son profil. Cette configuration aide à garder nos programmes d'audit parfaitement adaptés et à jour, en lien direct avec notre méthodologie d'audit, nos normes professionnelles et modèles de documentation.

EY Canvas bénéficie d'une interface utilisateur qui permet à l'équipe d'audit de visualiser les risques, les travaux prévus pour y répondre et les travaux déjà effectués. EY Canvas facilite aussi la liaison entre nos équipes d'audit au sein des groupes. Qu'il s'agisse de la communication des facteurs de risque ou des instructions d'audit entre bureaux EY, l'équipe centrale (primary team) peut ainsi diriger l'exécution des travaux et contrôler la réalisation de l'audit du groupe.

EY Canvas comprend une fonctionnalité « Client Portal » pour faciliter la communication entre les équipes d'audit et les clients et rationaliser les échanges de documents dans un environnement sécurisé. Des applications disponibles sur téléphones portables ont été intégrées dans EY Canvas afin d'aider nos collaborateurs dans le déroulement de leurs missions d'audit en facilitant par exemple : la supervision de leurs missions, l'obtention de façon sécurisée des preuves d'audit et la réalisation des inventaires physiques.

Nos équipes d'audit disposent de divers autres outils, modèles et supports de travail qu'elles utilisent au cours des différentes phases de leurs travaux pour exécuter les procédures, collecter les informations, analyser les résultats obtenus et documenter les conclusions d'audit.

L'analyse de données des clients est totalement intégrée aux procédures d'audit d'EY. Ce n'est pas une procédure supplémentaire mais une approche différente d'auditer consistant à analyser une population de données plus large en utilisant notre technologie (EY Helix) et notre méthodologie (EY GAM).

EY Helix est notre plateforme des outils d'analyse de données (Analytics) utilisés dans le cadre de nos missions d'audit.

Ces Analytics transforment la manière d'auditer puisqu'ils permettent l'analyse de larges populations de données pertinentes pour l'audit, mettant en évidence par exemple les variations ou tendances, et facilitant par-là nos efforts d'audit. L'utilisation des Analytics permet aussi un meilleur éclairage et une compréhension plus approfondie des transactions et des zones de risques.

EY déploie des outils d'analyse de données qui couvrent, de manière intégrale, les cycles opérationnels et financiers de nos clients et dont l'application est facilitée par des programmes de travail dédiés à cette approche.

En utilisant la plateforme d'analyse de données EY Helix, nos équipes peuvent renforcer leur évaluation du risque d'audit, ce qui leur facilite l'audit des transactions ayant un profil de risque élevé et leur permet d'être plus pertinentes dans leurs procédures et dans l'évaluation des résultats.

EY Atlas est une plateforme technologique mondiale qui permet aux équipes d'audit d'accéder à l'ensemble de la documentation actualisée relative aux normes comptables et d'audit incluant les normes, les interprétations et les notes d'analyses EY.

La composition de nos équipes

Les procédures internes d'EY en France impliquent que chaque année, l'associé en charge des activités d'audit et de conseil comptable (Assurance Leader) revoit avec le PPD l'affectation des dossiers des sociétés cotées et autres entités d'intérêt public. Ils vérifient que les professionnels qui dirigent l'audit disposent des compétences requises pour assumer pleinement les responsabilités liées à ces dossiers et que les exigences réglementaires de rotation sont satisfaites.

La constitution de l'équipe d'audit est également faite sous la supervision de l'Assurance Leader. Les critères qui sont pris en compte pour former les équipes comprennent la taille et la complexité du dossier, la connaissance du secteur d'activité, le calendrier, la permanence de l'équipe et les opportunités de formation sur le terrain. Pour les dossiers les plus complexes, une attention particulière est accordée au besoin de renforcer l'équipe d'audit par l'appel à d'autres expertises.

Dans de nombreuses situations, nos spécialistes internes sont intégrés aux équipes d'audit pour les aider à effectuer les travaux d'audit et à obtenir les éléments probants. Ces professionnels interviennent dans les cas où une expertise complémentaire est nécessaire telle que l'audit des systèmes d'information, l'évaluation des actifs ou l'analyse actuarielle.

La revue et la consultation

La supervision des travaux d'audit

Les règles internes d'EY définissent les obligations et modalités d'implication directe des responsables de la mission dans les travaux ainsi que les différents niveaux de supervision. Les membres de l'équipe procèdent à une revue détaillée des éléments de documentation des travaux, pour en vérifier la pertinence et l'exhaustivité. Les managers expérimentés, les directeurs et les associés responsables de la mission opèrent une revue de second niveau pour s'assurer de la pertinence de l'audit effectué ainsi que des traitements comptables et de l'information financière présentée par l'entité contrôlée. Si nécessaire, les travaux relatifs aux éléments d'impôt sont revus par un fiscaliste. Pour les entités d'intérêt public et pour un certain nombre d'autres entités dont les comptes sont largement diffusés ou qui sont en voie de cotation, un associé est en charge de la « revue indépendante » (voir plus loin « Engagement Quality Review ») portant sur les principaux points d'audit qui peuvent être relatifs aux traitements comptables, aux informations financières, aux procédures d'audit effectuées, ainsi qu'aux états financiers de l'entité auditée et à notre rapport d'audit.

La nature, le calendrier et l'étendue des revues des papiers de travail dépendent de nombreux facteurs dont :

- ▶ Le niveau de risque ;
- ▶ Les montants concernés ;
- ▶ La dimension subjective et la complexité des sujets ;
- ▶ L'expérience du membre de l'équipe d'audit qui a préparé la documentation ;
- ▶ Le degré de participation directe à l'audit du professionnel qui revoit les travaux ;
- ▶ L'étendue de la consultation.

Nos règles définissent également les rôles et les responsabilités des différents membres de l'équipe pour la gestion, la direction et la supervision de l'audit ainsi que leurs obligations respectives de documentation de leurs travaux et de leurs conclusions.

Les politiques de consultation

Les politiques de consultation EY sont basées sur une culture de collaboration à travers laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leurs points de vue sur les problématiques complexes en matière de principes comptables, de normes d'audit et de rapport.

Nos règles internes de consultation sont destinées à assurer l'implication des ressources nécessaires pour que l'équipe d'audit puisse toujours fonder ses conclusions sur des éléments pertinents.

La consultation fait partie intégrante du processus de décision et ne doit pas être considérée comme une simple prise d'avis.

Pour les problématiques les plus complexes ou les plus sensibles, nous demandons une consultation en dehors de l'équipe d'audit auprès de nos spécialistes internes, en premier lieu les membres du Professional Practice Group et notre direction de l'Indépendance. Pour assurer objectivité et scepticisme professionnel, nos règles internes prévoient que les membres de la direction technique (Professional Practice) et de la direction de l'Indépendance ainsi que les autres personnes consultées ne participent pas à une consultation s'ils travaillent, ou ont récemment travaillé pour l'entité concernée par la consultation. Si tel était le cas, d'autres personnes seraient consultées.

Les politiques d'EY fixent aussi les exigences de documentation des consultations réalisées, y compris l'obligation d'établir une note d'analyse écrite qui démontre la compréhension du sujet et présente la conclusion argumentée.

La vérification de la qualité des travaux par l'« Engagement Quality review » (« revue indépendante »)

Pour les entités d'intérêt public et certaines autres précisées plus haut, et pour les dossiers considérés comme à risque élevé, la « revue indépendante » des travaux (EQR) est effectuée conformément aux normes professionnelles par un associé d'audit.

Les « réviseurs indépendants » sont des professionnels qui disposent d'une expérience confirmée. Leur indépendance par rapport au dossier assure une évaluation objective des points significatifs qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit ou de l'expression de l'opinion.

La responsabilité de la « revue indépendante » ne peut en aucun cas être déléguée à un autre professionnel. Cette revue est effectuée tout au long de la mission, notamment lors des phases de planification des travaux, d'évaluation des risques, de définition de la stratégie d'audit et d'exécution des procédures d'audit.

Nos règles internes relatives à la réalisation et à la documentation de la « revue indépendante » définissent précisément, selon les cas, la nature, le calendrier et l'étendue des travaux de revue ainsi que la documentation requise. Le PPD d'EY en France approuve l'affectation des associés chargés des revues.

La résolution des divergences d'opinion au sein de l'équipe d'audit

Chez EY, nous développons une culture de collaboration et encourageons nos collaborateurs à exprimer leur éventuelle divergence d'opinion professionnelle ou leur sentiment de gêne par rapport à certains points liés à la mission. Nos règles internes permettent à nos collaborateurs d'exprimer au sein de l'équipe toute divergence considérée comme significative ou qui pourrait avoir un effet sur l'opinion émise sur les comptes. Nous inculquons ce principe aux personnes dès leur arrivée et le rappelons ensuite constamment pour développer chez nos collaborateurs le sens de la responsabilité, la capacité d'exprimer leur opinion et l'autorité nécessaire pour soutenir un solide échange de points de vue.

Les éventuelles divergences d'opinion professionnelle trouvent généralement leur résolution au sein de l'équipe d'audit. Toutefois, si un des membres de l'équipe n'est pas satisfait de la solution retenue, il en réfère à l'autorité immédiatement supérieure, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision finale adoptée.

En outre, si le réviseur indépendant émet une recommandation que l'associé signataire n'accepte pas de suivre ou que la problématique n'est pas traitée à la satisfaction du réviseur indépendant, le rapport d'audit ne peut pas être émis tant que ce désaccord n'a pas été résolu. Les désaccords et leurs résolutions doivent être documentés conformément aux règles internes EY.

La rotation des associés

EY soutient la rotation obligatoire des associés d'audit en tant que moyen de renforcer l'indépendance des auditeurs. EY en France gère cette rotation dans le cadre des règles fixées par le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), des obligations définies par la loi française et des règles de la SEC américaine (US Securities and Exchange Commission) quand elles sont applicables. EY en France est partisan de cette rotation dans la mesure où elle permet une vision nouvelle du dossier et favorise l'indépendance vis-à-vis de l'équipe dirigeante en place tout en assurant la continuité de la connaissance de l'entreprise et de ses activités. La rotation des associés, combinée avec les règles d'indépendance, le renforcement des dispositifs internes de contrôle de qualité et la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes, contribuent à augmenter l'indépendance et l'objectivité et apportent ainsi d'importantes sauvegardes pour la qualité de l'audit.

La législation nationale applicable prévoit la rotation tous les 6 exercices des associés pour l'audit des EIP et de certaines entités faisant Appel public à la Générosité. La politique mondiale EY d'indépendance prévoit également la rotation du « réviseur indépendant » tous les sept ans.

Toujours selon les règles d'EY, lorsque l'entité objet de l'audit devient une EIP (notamment si elle s'introduit en bourse), l'associé signataire et le « réviseur Indépendant » peuvent rester les mêmes pour deux exercices supplémentaires, avant que l'obligation de rotation ne leur soit applicable, si leur présence sur le dossier est de six ans ou plus avant cette introduction. A la suite d'une rotation, l'associé ne peut reprendre une position de signataire ou de « réviseur indépendant » sur le même dossier avant une interruption minimale de trois ans (délai de viduité défini par la loi française).

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation, nous réunissons les informations nécessaires dans des bases de données dédiées. Nous avons également mis en place un processus de planification de ces rotations et des obligations de consultation préalable impliquant le PPD et, au besoin, les responsables de l'indépendance.

Contrôle interne de la qualité de l'audit

Le programme mondial de contrôle de la qualité de l'audit (Global Audit Quality Review, Global AQR) est la pierre angulaire du contrôle et de l'amélioration de la qualité de l'audit. Les sociétés d'audit membres d'EY en France sont soumises à ce programme. Elles communiquent au réseau les résultats obtenus et mettent en place les actions correctives.

Le premier objectif de ce programme mondial est de vérifier que les dispositifs de contrôle de la qualité en place, y compris ceux qui sont appliqués par les membres d'EY en France, sont satisfaisants dans leur conception et bien utilisés par les équipes d'audit, de telle sorte qu'une assurance raisonnable puisse être donnée quant à la conformité de l'ensemble des travaux aux politiques et procédures d'EY, aux normes professionnelles et aux autres prescriptions légales ou réglementaires. Ce programme est conforme aux principes de la norme internationale ISQC1 (International Standard on Quality Control No. 1). Chaque fois que nécessaire, il est ajusté ou complété pour couvrir les exigences propres aux normes et autres règles localement applicables.

Le programme Global AQR aide aussi les entités d'EY en France dans leurs efforts continus d'identification des points à améliorer ou des procédures à renforcer.

Mis en œuvre annuellement, ce programme est coordonné et supervisé par des représentants du réseau mondial des PPD sous le contrôle du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable au niveau mondial.

Les dossiers revus sont sélectionnés chaque année selon une approche fondée sur les profils de risque de nos dossiers d'audit avec une attention toute particulière pour les entités complexes, les structures importantes, les sociétés cotées ou autres entités d'intérêt public. Le programme Global AQR comprend des revues détaillées et centrées sur les risques, sur un large échantillon de clients cotés et non cotés, dans le but d'évaluer le degré de conformité à nos règles internes, à la méthodologie EY GAM et aux dispositions normatives, légales et réglementaires applicables localement. Il porte également sur une sélection de travaux autres que l'audit, ce qui nous permet de mesurer le degré de conformité avec les normes professionnelles et avec les règles et procédures internes applicables aux services autres que l'audit. Par ailleurs, le programme AQR comporte une revue de l'organisation des entités d'audit membres du réseau et de leurs systèmes de maîtrise des risques selon les références fournies par la norme ISQC1.

Le programme Global AQR complète le dispositif de surveillance externe et les contrôles des activités d'audit menés par les corps d'inspection des autorités de supervision nationales ou, quand il n'y en a pas, par des auditeurs extérieurs dans le cadre de « revues par les pairs ».

Les contrôles AQR sont réalisés par des professionnels sélectionnés en fonction de leurs compétences spécifiques en matière d'audit et de comptabilité ainsi que de leurs connaissances sectorielles. En outre, ces professionnels sont généralement impliqués dans le programme de contrôle depuis plusieurs années, ce qui leur permet d'avoir une bonne maîtrise de sa mise en œuvre. Les responsables des contrôles et leurs équipes interviennent en général dans d'autres pays que celui de leur rattachement fonctionnel et sont indépendants des équipes d'audit revues.

Les résultats des AQR et des contrôles externes font l'objet d'analyses qui nourrissent des plans d'action et des communications internes pour améliorer la qualité.

Ces plans fixent les modalités de suivi des actions à entreprendre, y compris les professionnels responsables, le calendrier, les dates butoirs et la confirmation finale de la mise en œuvre effective des actions prévues. Parmi ces mesures, celles qui concernent des points relatifs à la qualité de l'audit, qu'ils soient soulevés à l'occasion de l'AQR ou de contrôles externes, sont traitées par l'équipe dirigeante de l'audit (Assurance leadership) et par le PPD. La réalisation des actions à mener est suivie par le PPD et l'Assurance leadership. Nous tirons de l'exécution de ces programmes des enseignements qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.

Pour la France, en 2017, le contrôle Global AQR a couvert 57 dossiers. Les points de faiblesse relevés ont fait l'objet d'analyses et de plans d'action (voir supra).

Contrôle externe de la qualité de l'audit

Les entités d'audit membres d'EY en France sont soumises aux contrôles périodiques du Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C). Au cours de ces contrôles le H3C évalue les systèmes de contrôle de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Les modalités des contrôles du H3C et les enseignements qu'il en tire, pour l'ensemble des cabinets, sont exposés dans son rapport annuel d'activités, disponible sur le site : www.h3c.org.

Depuis l'accord intervenu en 2013, entre le H3C et le PCAOB (US Public Company Accounting Oversight Board), nos entités Ernst & Young Audit et Ernst & Young et Autres sont soumises à un contrôle conjoint H3C/PCAOB en tant que commissaires aux comptes de sociétés cotées aux Etats-Unis. Le rapport final du PCAOB sur le contrôle conjoint réalisé en 2013, selon l'accord en vigueur à cette date, est disponible sur son site à l'adresse suivante : www.pcaobus.org. Cet accord a été renouvelé le 13 décembre 2016.

Afin de tirer au mieux profit de ces contrôles externes, nous analysons en détail les points soulevés pour identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées. Avec les AQR, ces contrôles nous aident à améliorer la qualité de l'audit et des processus de contrôle liés, dans l'intérêt des investisseurs et des autres parties prenantes.

Le dernier contrôle annuel du H3C, pour EY en France, s'est déroulé de septembre 2017 à décembre 2017 et celui réalisé conjointement par le H3C et le PCAOB de septembre 2017 à Novembre 2017. Les rapports finaux du H3C et du PCAOB nous ont été adressés en septembre 2018. A l'issue de ce contrôle, un plan d'action a été préparé pour prendre en compte les observations formulées par le H3C et le PCAOB.

Les informations concernant le H3C, y compris l'accord avec le PCAOB, sont accessibles sur son-site : www.h3c.org

Conformité aux obligations légales

Avec le code de conduite mondial d'EY, nous disposons d'un ensemble de références claires pour guider nos actions et notre comportement professionnel. EY en France se conforme aux lois et règlements en vigueur et les valeurs d'EY sous-tendent notre engagement à faire ce qui est juste.

Cet engagement repose sur un ensemble de politiques et de procédures.

Prévention de la corruption

La politique mondiale de prévention de la corruption d'EY fournit aux collaborateurs d'EY des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires à la loi ou à l'éthique. Elle souligne leur obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption et donne la définition des différentes formes de corruption. Elle fixe également les responsabilités d'alerte interne en cas de découverte d'un fait de corruption. Compte tenu de l'impact mondial croissant de la corruption, nous nous sommes attachés à renforcer les mesures de prévention au sein d'EY

Prévention du délit d'initié

La politique mondiale d'EY en matière de prévention du délit d'initié réaffirme l'obligation pour nos associés et collaborateurs de ne pas acheter ou vendre des titres sur la base d'informations privilégiées. Elle donne des précisions sur la nature des informations privilégiées et identifie les personnes à consulter en cas de question à ce sujet.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les obligations imparties aux professions réglementées du chiffre et du droit par les textes applicables font l'objet de politiques et de procédures spécifiques pour EY en France. Ces procédures internes concernent les vérifications prescrites pour l'identification des clients, selon le niveau de risque identifié, aussi bien que la vigilance à l'égard des opérations de nos clients. Nos questionnaires PACE pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions intègrent l'évaluation de ce risque. Pour accompagner nos professionnels dans l'appréciation des situations, et répondre aux exigences de nos réglementations professionnelles, nous avons désigné un associé correspondant Tracfin pour chacune de nos activités.

Le directeur juridique assure le rôle de coordinateur Tracfin pour l'ensemble d'EY en France. Parmi les moyens de sensibilisation des professionnels, nous réalisons des formations périodiques et tout nouvel entrant suit une session de formation sur le sujet.

Sanctions commerciales

Il est important que les professionnels soient informés des évolutions en matière de sanctions commerciales internationales. EY surveille les sanctions prises dans de multiples zones géographiques et fournit les instructions utiles aux professionnels d'EY sur les activités touchées.

Protection des données personnelles

La politique mondiale de protection des données personnelles d'EY définit les conditions d'utilisation et de protection des données individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, nos clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. Cette politique est conforme aux lois et règlements relatifs à la protection et au traitement des données personnelles.

En complément de cette politique, pour répondre aux obligations propres à notre législation nationale et aux besoins de nos activités, EY en France a mis en place un ensemble de règles de fonctionnement et de procédures obligatoires, exprimées dans une politique de Sécurité de l'information qui est annexée au règlement intérieur.

Conservation des documents

Au sein d'EY en France, les obligations de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tout le personnel.

Les obligations légales relatives à la protection et à la conservation des papiers de travail des auditeurs font l'objet d'instructions précises régulièrement rappelées. Cette politique prévoit également les dispositions à prendre pour assurer la protection particulière de tout document qui pourrait avoir à être produit dans le cadre d'un litige prévisible ou déclaré, d'enquêtes administratives ou judiciaires nous concernant ou concernant nos clients.



Nos pratiques d'indépendance

Les politiques et procédures mondiales d'EY relatives à l'indépendance exigent le respect par nos associés et collaborateurs des principes applicables à certaines missions. Parmi ces principes figurent, notamment, le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et ceux issus des référentiels nationaux - tels que, pour la France, les prescriptions du Code de déontologie des commissaires aux comptes.

Nous mesurons cette indépendance dans ses différentes composantes en analysant les relations financières impliquant EY ou les professionnels concernés ; mais également en considérant les relations d'emploi, les relations d'affaires, la nature des prestations que nous avons la possibilité d'assurer pour nos clients d'audit selon les différents référentiels, la rotation de nos entités d'audit et des associés, le mode de détermination des honoraires, les approbations requises des comités d'audit ainsi que le mode de rémunération des associés.

Le non-respect de nos politiques d'indépendance de la part d'un associé ou d'un collaborateur est pris en considération dans les décisions concernant sa promotion et sa rémunération, et pourrait aussi justifier, selon les circonstances, des mesures disciplinaires, incluant le départ d'EY.

EY en France a mis en place différentes procédures, applications et outils pour aider nos associés et collaborateurs à satisfaire aux règles d'indépendance.

Politique mondiale d'indépendance d'EY

La politique mondiale d'indépendance d'EY (EY Global Independence Policy) définit les obligations des entités membres, des professionnels servant nos clients et des autres personnels. C'est un ensemble solide basé sur le Code d'éthique de l'IESBA et complété, le cas échéant, par les obligations plus strictes de certains pays ou juridictions. Notre politique mondiale intègre également de nombreuses précisions et illustrations qui aident nos équipes à maîtriser les règles d'indépendance. Nos associés et collaborateurs sont formés à cette politique, accessible en ligne en permanence.

Global Independence System (GIS)

GIS est un outil accessible sur l'intranet qui aide les professionnels d'EY à identifier la liste des entités dont nous devons être indépendants et les restrictions applicables. L'outil comprend les informations relatives aux organigrammes des clients d'audit (« family tree ») qui sont mis à jour régulièrement sous la supervision des équipes d'audit. GIS permet à nos professionnels de déterminer les types de services qui peuvent être apportés, ou les autres formes d'intérêts ou relations d'affaires qui peuvent être engagés, en fonction des restrictions d'indépendance indiquées pour chaque entité.

Global Monitoring System (GMS)

GMS est un autre outil mondial important qui permet à nos associés et collaborateurs d'identifier les actions et autres formes d'intérêts financiers qu'ils sont autorisés, ou non, à détenir. Les professionnels servant des clients, à partir du niveau de manager, et les associés sont tenus de déclarer le détail de leur portefeuille de titres dans cet outil ainsi que celui de leur famille immédiate. Chaque professionnel peut ainsi vérifier si la détention d'un titre qu'il envisage d'acquérir est permise, ceux qui nous rejoignent identifient les titres qu'ils doivent céder, et tous les associés et managers qui détiennent un titre dont la détention devient proscrite reçoivent une alerte leur demandant de le céder. Toute détention de titre en contravention de la réglementation applicable est enregistrée et donne lieu à un rapport d'incident dans l'outil mondial de surveillance de nos obligations réglementaires (Global Independence Incident Reporting System, GIIRS).

GMS est également utilisé pour recueillir la confirmation trimestrielle d'indépendance de nos associés et la confirmation annuelle de tous nos collaborateurs servant des clients, dans les conditions décrites plus bas.

Contrôle de l'indépendance

Pour veiller au respect des règles d'indépendance à la fois par les entités membres et par leurs professionnels, EY a établi un ensemble de procédures, de programmes et de moyens décrits ci-après.

Confirmations périodiques

EY en France est inclus dans le processus annuel de confirmation couvrant chaque Area. A ce titre, toutes les entités membres d'EY réalisent un ensemble de diligences leur permettant de confirmer qu'elles observent les prescriptions de la politique mondiale d'indépendance et de déclarer les exceptions éventuellement relevées.

Au moins une fois par an, tous les collaborateurs d'EY servant des clients, et certains autres selon leurs fonctions, sont tenus de confirmer qu'ils satisfont les exigences des politiques d'EY relatives à l'indépendance. Pour les associés, cette confirmation est renouvelée chaque trimestre.

Procédures de contrôle de l'indépendance

EY procède à des contrôles de procédures internes à l'occasion de visites périodiques d'entités membres du réseau pour évaluer le respect des règles d'indépendance. Ces contrôles concernent notamment le périmètre des services autres que l'audit rendus à des clients d'audit, la nature des relations d'affaires que nous avons éventuellement avec certains clients d'audit ainsi que les relations financières des entités membres d'EY avec des tiers.

Procédure de vérification de l'indépendance personnelle

Chaque année, l'équipe mondiale d'EY chargée de l'indépendance établit un programme de vérification des confirmations d'indépendance personnelle. La mise en œuvre de ces contrôles incombe à la direction de l'indépendance de chaque pays. Dans le cadre de ce programme, pour l'exercice 2018, EY en France a testé 194 associés et autres professionnels.

Prestations autres que l'audit

Le respect des règles professionnelles restreignant la fourniture d'autres prestations que l'audit aux clients dont nous sommes auditeurs est l'objet d'un ensemble de dispositifs de surveillance et de pré-approbation dont : l'utilisation de l'outil mondial d'acceptation des clients et des missions (PACE, voir plus haut) et de la base Service Offering Tool (SORT) présentée plus loin ; les formations décrites ci-après ; les procédures requises au cours de l'exécution de nos audits ainsi que des programmes périodiques de contrôle interne de nos prestations.

Programmes de formation mondiale

EY développe et déploie un ensemble de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les associés et collaborateurs servant des clients et certains autres personnels ont l'obligation de suivre le module de formation annuel qui les aide à maintenir notre indépendance vis-à-vis des entités que nous auditons.

Le but est d'aider nos collaborateurs à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre, ainsi qu'à EY, de rester libres de tout intérêt qui pourrait être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité requises pour servir un client d'audit.

Renouvelé chaque année, le programme mondial de formation couvre nos obligations d'indépendance avec une attention particulière pour les changements intervenus, les thèmes récurrents et les aspects les plus sensibles ou complexes.

La réalisation en temps voulu de cette formation fait l'objet d'un suivi rigoureux permettant de nous assurer de la participation de chacun.

En dehors de cette formation annuelle, diverses autres formations concernant l'indépendance sont assurées, en particulier aux nouveaux entrants et à chaque étape significative de la carrière ou de prise de fonction particulière, ou encore en cas de modification significative des règles. EY en France complète ce programme avec les éléments propres à la réglementation française.

Maîtrise de notre offre de services (SORT)

Nous portons une attention particulière à la définition de notre offre de services. Nous nous assurons d'abord que nos prestations, dans leurs diverses composantes, et selon les clients auxquels elles s'adressent, respectent les restrictions fixées par la loi et les normes professionnelles. Ensuite, nous définissons soigneusement la méthodologie et les règles internes d'exécution applicables.

Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance. Les associés et collaborateurs d'EY disposent d'une base mondiale décrivant l'offre de services d'EY, SORT. Dans cette base on trouve, notamment, pour toute prestation dont la nature est agréée au sein d'EY, les restrictions ou interdictions dont elle est assortie, au regard de l'indépendance ou d'autres facteurs de risque.

Surveillance des relations d'affaires (BRET)

Nous facilitons le respect des exigences relatives à l'indépendance au moyen d'un outil dédié, BRET (Business Relationships Evaluation Tool). Nos associés et collaborateurs doivent l'utiliser dans de multiples circonstances pour l'identification et l'évaluation du risque ainsi que la demande d'approbation préalable des relations d'affaires envisagées avec une entité dont les comptes sont audités par un membre d'EY.

Comités d'audit et contrôle de l'indépendance des auditeurs

Nous reconnaissons l'importance pour la surveillance de l'indépendance des auditeurs du rôle assumé par les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires. Les comités d'audit responsables et indépendants ont un rôle essentiel en veillant à l'indépendance des auditeurs et à la prévention des conflits d'intérêt.

EY est attentif à une communication solide et régulière avec le comité d'audit ou les autres organes de gouvernance. Le respect des obligations d'information du comité d'audit et de l'approbation préalable de nos prestations autres que l'audit, quand elle est requise, est surveillé à travers les systèmes et processus internes d'EY.



La formation permanente des professionnels de l'audit

Développement professionnel

Notre stratégie mondiale de développement des carrières « EYU » (EY and You) fournit à chacun l'opportunité d'enrichir son expérience, de se former et de bénéficier d'un soutien individualisé pour développer ses compétences et exprimer tous ses talents.

Dans la composante « Formation », les programmes d'EYU sont conçus pour fournir un cursus complet et mondialement homogène qui permet aux professionnels d'EY d'acquérir les connaissances techniques et les qualités de leader nécessaires, quel que soit l'endroit du monde où ils sont basés. Le cursus fondamental d'audit d'EY, l'Académie d'Audit, allie modules interactifs en salle basés sur un outil de simulation de situations réelles d'audit, et modules de e-learning à la demande avec modules d'application et de renforcement sur des sujets spécifiques. Ce cursus de formation à fort impact et primé¹ est complété par des modules spécifiques qui sont développés en fonction des changements affectant les normes comptables, l'information financière, les règles d'indépendance et les normes professionnelles, ainsi que les problématiques émergentes.

Pour réaliser les audits et les revues d'états financiers établis selon le référentiel IFRS, les équipes d'audit concernées suivent un programme de formation spécifique afin d'obtenir leur accréditation.

Selon les règles d'EY, tout professionnel de l'audit, où qu'il exerce dans le monde, doit suivre au moins 20 heures de formation chaque année et 120 heures sur trois ans. En France, l'ensemble s'articule comme suit :

- ▶ Un cursus méthodologique, technique et managérial lié à la qualification et au métier du collaborateur. Construit par niveau de qualification, ce cursus correspond à 2 semaines de formation dès son arrivée

pour un auditeur débutant, 7 jours pour un manager et 5 jours pour les auditeurs les plus expérimentés.

A ce programme s'ajoutent des sessions d'actualisation des connaissances portant sur des thèmes techniques, méthodologiques ou déontologiques selon l'actualité ;

- ▶ Un programme destiné à la maîtrise de compétences plus particulières dans des domaines tels que les normes comptables internationales ou étrangères, l'expertise comptable, les réglementations sectorielles ou encore les langues étrangères ;
- ▶ Un programme lié à des rôles particuliers (suivi de carrière interne, recrutement, formateur interne, encadrement...);
- ▶ Les professionnels intervenant pour des entités d'intérêt public dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques suivent des programmes complémentaires consacrés à ces particularités ;
- ▶ Par ailleurs un riche catalogue de e-learning est accessible aux collaborateurs pour des formations à la demande en fonction de leur besoins et de leurs souhaits.

Notre approche de la formation professionnelle est également conçue pour répondre aux obligations fixées par les autorités pour la délivrance des diplômes et le maintien de l'autorisation d'exercer. Les programmes français destinés aux commissaires aux comptes inscrits sont conçus pour répondre aux recommandations du H3C. En partenariat avec différents organismes externes, nous fournissons également un important effort de formation pour aider nos collaborateurs à obtenir les diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes.

Au-delà de l'encouragement à passer les examens, nous leur permettons de dégager le temps nécessaire à la préparation des diplômes, auprès d'organismes spécialisés reconnus, dont nous prenons en charge les coûts.

¹ Le programme Audit Academy a remporté 2 médailles d'or décernées par le Brandon Hall Group en 2017, au total le programme a remporté 8 prix sur les 4 dernières années.

En France, les bases de données documentaires, les réunions périodiques d'information et les communications techniques sont développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre par les équipes de l'ensemble des règles émises par les autorités nationales de surveillance des marchés et de la profession d'auditeurs (Haut Conseil du commissariat aux comptes, Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).

Dans sa composante « Expérience », EYU fait une place privilégiée à l'enrichissement de l'expérience et des compétences à l'occasion des missions.

L'accompagnement personnel fourni dans ce cadre aide à transformer le savoir en savoir-faire et les connaissances en expertises. En appelant systématiquement les professionnels les plus expérimentés à « coacher » les moins expérimentés, la dimension d'accompagnement ou « coaching » d'EYU vise à entretenir une dynamique d'apprentissage permanent dont chacun bénéficie quotidiennement. Nous organisons également l'affectation systématique de nos collaborateurs à des missions particulières qui, en les exposant à une variété d'expériences, assurent leur développement.

Gestion du savoir et communication interne

En plus des enjeux de développement personnel et de gestion de la performance, nous avons conscience de l'importance pour nos équipes de disposer d'une information à jour en permanence pour les aider à remplir leurs responsabilités professionnelles. EY réalise des investissements significatifs en matière de gestion du savoir et de réseaux de communication pour faciliter la diffusion rapide de l'information et favoriser la collaboration ainsi que le partage des meilleures pratiques.

En voici quelques exemples :

- ▶ EY Atlas, la base documentaire mondiale dédiée aux principes comptables et normes d'audit. Cette base donne accès à toutes les règles internationales et locales ainsi qu'à la doctrine correspondante ;
- ▶ Des publications qui tiennent nos professionnels et clients au courant des dernières normes et recommandations en matière comptable et financière, tels que l'ouvrage International GAAP, l'évolution des IFRS, les exemples d'états financiers, sont produites par les équipes IFRS du Professional Practice Group, au plan mondial ;

- ▶ Global Accounting and Auditing News est une lettre d'information hebdomadaire diffusée au plan mondial. Elle couvre des problématiques relatives aux normes d'audit ainsi que les règles et procédures d'indépendance. Elle inclut l'actualité de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Federation of Accountants (IFAC) avec des commentaires, analyses, guides d'application relatifs aux développements nouveaux ;
- ▶ Les alertes et webcasts diffusés au plan mondial ou au niveau des pays couvrent des problématiques spécifiques ;
- ▶ En France, l'actualité des normes d'audit et des principes comptables est traitée à travers les Audit Flash réalisés par les spécialistes du PPD Group. Ils incluent aussi les enseignements à tirer des inspections pour améliorer la qualité de nos prestations.

Gestion des carrières et de la performance

Notre nouvelle approche « LEAD » du suivi des carrières, du développement des capacités et de la performance des associés et collaborateurs s'inscrit dans un processus d'amélioration continue basé sur un cycle de feedbacks trimestriels visant à favoriser l'échange constructif. Les feedbacks ainsi obtenus sont compilés et font partie des éléments pris en compte dans la détermination des rémunérations et des primes.

LEAD est conçu pour aider les associés et collaborateurs d'EY dans leur progression et développement, à chaque étape de leur carrière. Un tableau de bord personnalisé permet à chacun d'obtenir à tout moment une vision claire de sa performance par rapport au modèle de leadership EY et comparée à celle de ses pairs.

Notre système de développement et de gestion de la performance reprend des éléments qui étaient déjà compris dans notre précédent système PMDP (Performance Management and Development Process). Il présente une vision claire aux collaborateurs des attentes à leur égard et leur donnent la possibilité d'auto-évaluer leur performance. Chaque professionnel identifie avec son « parrain » (counselor) ses opportunités de développement, régulièrement, au cours de l'année.



Revenu et rémunération

Informations financières

Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités d'EY en France pour l'exercice clos le 30 juin 2018. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients ainsi que les montants facturés à d'autres membres d'EYG.

Les informations détaillées requises par l'article R. 823-21 du Code de commerce dans le cadre du rapport de transparence des sociétés de commissariat aux comptes se trouvent à l'annexe 4.

Informations financières 2018

Activités	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	%
Audit des comptes et autres missions (*)	372	34,3
Droit et fiscalité	188	17,4
Conseil comptable, conseil en organisation et transactions	524	48,3
Total	1 084	100

(*) : Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France

Informations financières 2017

Activités	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	%
Audit des comptes et autres missions (*)	360	35,4
Droit et fiscalité	176	17,3
Conseil comptable, conseil en organisation et transactions	482	47,3
Total	1 018	100

(*) : Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France

Rémunération des associés

La qualité est inscrite au cœur de la stratégie d'EY et elle intervient comme un facteur essentiel dans nos systèmes d'évaluation et de gestion des performances. L'évaluation et la rémunération des associés et autres collaborateurs d'EY en France sont déterminées selon différents critères comprenant des indicateurs spécifiques de qualité et de maîtrise des risques, aussi bien en termes d'actions que de résultats.

Notre nouvelle approche « LEAD » s'applique à l'ensemble des associés à travers le monde (module « PPEDs », Partners, Principals, Executive Directors et Directors). Cette approche renforce l'exécution de la stratégie mondiale en liant les résultats de chacun aux objectifs et priorités d'ensemble. Elle se déroule en continu et comprend la définition des objectifs et du plan de développement personnel, les feedbacks réguliers, en lien avec la reconnaissance et la rémunération de la performance de l'associé. Elle constitue le point d'ancrage et la matérialisation du système d'évaluation des objectifs et de la performance pour tous nos associés. Les objectifs de chaque associé doivent refléter les différentes priorités mondiales dont celle de la qualité.

EY interdit d'évaluer et de rémunérer les associés signataires et les autres associés qui participent à des missions d'audit sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les missions autres que l'audit pour les clients concernés. Cette règle, conforme à la réglementation européenne de l'audit, renforce l'obligation professionnelle de nos associés de conserver indépendance et objectivité.

Les indicateurs de performance spécifiquement liés à la qualité et au risque prennent en considération :

- ▶ L'excellence technique ;
- ▶ Le respect des valeurs d'EY dans les comportements et attitudes ;
- ▶ La démonstration d'un savoir et l'exercice d'un véritable leadership en matière de qualité et de gestion des risques ;
- ▶ Le respect des politiques et procédures ;
- ▶ Le respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;
- ▶ La contribution à la protection et à la promotion de la marque EY.

La philosophie d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances appréciées selon notre approche « LEAD ». Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de service client, d'engagement auprès des collaborateurs, ainsi que d'indicateurs financiers et commerciaux.

Nous utilisons un système selon lequel la qualité est un élément clé de l'évaluation globale annuelle d'un associé

En fonction des différentes valeurs reconnues par le marché pour des compétences et des postes différents, et dans le but d'attirer et de fidéliser des profils ayant un haut potentiel, nous établissons la rémunération de nos associés en tenant également compte des facteurs suivants :

- ▶ L'expérience professionnelle ;
- ▶ Le rôle et la responsabilité ;
- ▶ Le potentiel à long terme.

Les manquements à nos règles internes relatives à la qualité entraînent des actions correctives, lesquelles peuvent aussi bien inclure un impact sur la rémunération, une formation complémentaire, une supervision supplémentaire, qu'une réaffectation. Les cas les plus sérieux peuvent entraîner le départ de l'associé.



Annexes et signature du rapport

En application de l'article R. 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit sont tenus de publier un ensemble d'informations descriptives concernant leur organisation et leurs activités. Pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France, ces éléments sont exposés dans le présent rapport de transparence 2018.

Dans ce cadre, ils doivent également porter à la connaissance du public les éléments que nous avons rassemblés dans les pages suivantes :

- ▶ Annexe 1 : Liste des clients concernés par entité juridique
- ▶ Annexe 2 : Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation
- ▶ Annexe 3 : Structures juridiques
- ▶ Annexe 4 : Informations financières
- ▶ Annexe 5 : Liste des entités de commissariat aux comptes membres d'EYG habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (UE ou EEE)

Signature du rapport de transparence 2018

Alain Perroux	François Macé	Christian Scholer
Président	Président	Président
Ernst & Young Audit Ernst & Young et Autres	Ernst & Young Atlantique	Auditex



Annexe 1 : Liste des clients concernés par entité juridique EY en France

Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement pour lesquelles les entités juridiques EY en France ont effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé :

Ernst & Young Audit

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
2CRSI	X				
ABN AMRO Commercial Finance				X	
AdVini	X				
AEROPORTS DE PARIS	X				
AL KHALIJI FRANCE		X			
ALTAREIT	X				
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY - A.I.A.	X				
Arkema	X				
ASK	X				
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	X				
Ateme	X				
Bank Audi France		X			
Banque Centrale de Compensation		X			
Banque Chalus		X			
Banque du Groupe Casino		X			
Banque Neuflyze OBC		X			
Banque Nomura France		X			
Banque PSA Finance		X			
Banque Travelex S.A.		X			
Batimentraide			X		
Biom'Up	X				
Blom Bank France		X			
Bourse Direct	X				
Bouygues	X				
BTP-Prévoyance			X		
Bureau Veritas	X				
Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA			X		

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment - CGI Bâtiment			X		
Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées		X			
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes		X			
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France		X			
Capitole Finance - Tofinso		X			
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes	X				
Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne	X				
Centre Hospitalier Universitaire Rouen	X				
CNH Industrial Financial Services		X			
Compagnie Générale d'Affacturage		X			
Compagnie Financière d'Orange Bank					X
Compagnie Générale de Location d'Equipements - C.G.L.		X			
Danone	X				
Derichebourg	X				
Diac	X	X			
Disponis				X	
Edenred S.A.	X				
Eramet	X				

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
ESI Group	X				
Europ Assistance			X		
Eutelsat S.A.	X				
Faurecia	X				
Franfinance				X	
Gaztransport & Technigaz - GTT	X				
Genefim		X			
Generali Iard			X		
Generali Vie			X		
GFA Caraïbes			X		
HighCo	X				
IMPERIO - Assurances et Capitalisation SA			X		
Investimo		X			
Italcementi Finance	X				
Itesoft	X				
Kaufman & Broad S.A.	X				
Klépierre	X				
La Française de l'Energie	X				
L'Auxiliaire			X		
Le Bélier	X				
L'Equité SA			X		
Les Docks des Pétroles d'Ambès	X				
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	X				
Mutuelle de l'Île de la Cité			X		
Mutuelle Mieux Etre			X		
Netgem	X				
Neuflize Vie			X		
Nicox	X				
Onxeo	X				
Oradea Vie			X		
Orange	X				
Orange Bank		X			
Orano (anciennement New Areva Holding)	X				
Oudart S.A.		X			
Pacifica			X		
Protec BTP			X		
Prudence Créole			X		
Ramsay Générale de Santé	X				
RCI Banque		X			
Renault	X				
Saxo Banque (France)		X			
SCOR Global Life			X		
SCOR Global P&C			X		
SCOR SE	X		X		
Sefia				X	
SGB Finance		X			
Siemens Financial Services SAS				X	
SMA S.A.			X		
SMAvie BTP - Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics			X		
SNCF Mobilités	X				
SNCF Réseau	X				

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Société Anonyme Générale d'Assurance sur la Vie - Sagévie			X		
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD - SAF BTP IARD			X		
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE - SAF BTP VIE			X		
Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment - SGAM BTP					X
Société Générale de Banque aux Antilles		X			
Société Internationale de Plantations d'Hévéas	X				
Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment - SMABTP			X		
Sofax Banque		X			
Sogecap			X		
Sogelease France				X	
Sogessur			X		
Soitec	X				
State Street Banque S.A.		X			
TDF Infrastructure	X				
Télévision Française 1 - TF1	X				
Thales	X				
Total Capital	X				
Total Capital International	X				
TOTAL S.A.	X				
Trigano	X				
TxCeIl	X				
UBS (France) S.A.		X			
Unibail-Rodamco SE	X				
Uniprévoyance			X		
Viel & Cie	X				
Wendel	X				
Zodiac Aerospace	X				

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Ernst & Young et Autres

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles ^(*)
ABC arbitrage	x				
ABEO	x				
Accor	x				
Adocia	x				
Albingia			x		
ALD International	x				
ALTAMIR	x				
ALTAREA	x				
Amundi	x	x			
AMUNDI FINANCE		x			
Amundi Finance Emissions	x				
Aufeminin	x				
Auxifip		x			
Banque CIC Est - CIC Est		x			
Banque CIC Nord Ouest - CIC Nord Ouest		x			
Banque CIC Ouest		x			
Banque CIC Sud Ouest - CIC Sud Ouest		x			
Banque Courtois (Successeur de L'Ancienne Maison Courtois & Cie depuis 1760)		x			
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL		x			
Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM	x	x			
Banque Laydernier		x			
Banque Nuger		x			
Banque Solfea		x			
Banque Tarneaud		x			
Banque Transatlantique		x			
BforBank		x			
bioMérieux	x				
Boursorama		x			
CA Consumer Finance		x			
CA Indosuez Wealth (France)		x			
Caceis					x
CACEIS Bank		x			
Caisse Centrale du Crédit Mutuel		x			

^(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon		x			
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		x			
Caisse Française de Financement Local	x	x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence	x	x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	x	x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées-Gascogne		x			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée		x			
Casino, Guichard-Perrachon	x				
CFI-Compagnie Foncière Internationale	x				
CGG	x				
Christian Dior	x				
Claranova	x				
CM-CIC Caution Habitat S.A.				x	
CM-CIC Lease		x			
Compagnie Financière de Bourbon				x	
Compagnie Nantaise d'Assurances Maritimes et Terrestres			x		
Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain - CPCU	x				
Compagnie Plastic Omnium	x				
CP Or Devises		x			
Crédit Agricole Assurances	x				x
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	x	x			
Crédit Agricole Home Loan SFH	x	x			
Crédit Agricole Leasing & Factoring		x			

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles ^(*)
Crédit Agricole Public Sector SCF	x	x			
Crédit Agricole S.A.	x	x			
Crédit du Nord	x	x			
Crédit Industriel et Commercial "CIC"		x			
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH	x	x			
Dassault Systèmes	x				
Direct Energie	x				
ENGIE	x				
ENGIE Alliance	x				
Ester Finance Titrisation		x			
Eurosic	x				
Eutelsat Communications	x				
Factofrance		x			
FCA Capital France				x	
FCA Leasing France				x	
Finamur		x			
Financière Agache	x				
Finaref Risques Divers			x		
Finaref Vie			x		
Finatis	x				
Fleury Michon	x				
Foncaris				x	
Foncière des Murs	x				
Foncière des Régions	x				
Foncière Euris	x				
G.I.E. PSA Trésorerie	x				
Gaumont	x				
Genebanque		x			
Generix	x				
Genfit	x				
GFI Informatique	x				
Groupe Open	x				
Herige	x				
Imerys	x				
Intexa	x				

^(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Jacquet Metal Service	X				
JCDecaux S.A.	X				
Korian	X				
L.D.C.	X				
La Médicale de France			X		
Lacroix S.A.	X				
Lafuma S.A.	X				
Lagardère S.C.A.	X				
L'Air Liquide	X				
Le Tanneur & Cie	X				
Linedata Services	X				
LISI	X				
LixxBail		X			
LixxCrédit				X	
Lyonnaise de Banque	X	X			
Mauna Kea Technologies	X				
Memscap	X				
Mercialys	X				
Métropole Télévision	X				
Monte Paschi Banque S.A.		X			
Nanobiotix	X				
Naturex	X				
Neopost S.A.	X				
Norbail Immobilier				X	
Officiis Properties	X				
Orapi	X				
OSE Immunotherapeutics	X				
Parrot	X				
Peugeot S.A.	X				
Pierre et Vacances	X				
Predica			X		
PRO BTP Epargne-Retraite-Prévoyance - PRO BTP E.R.P.			X		
PSB Industries	X				
Publicis Groupe	X				
Rallye	X				

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles ^(*)
Remy Cointreau S.A.	X				
Safran	X				
Samse	X				
Sanofi	X				
Schneider Electric SE	X				
SFIL	X	X			
SG Option Europe	X				
Signaux Girod	X				
Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française - CALIF		X			
Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS)	X				
Société de la Tour Eiffel	X				
Société de Tayninh	X				
Société Européenne de Développement du Financement - SEDEF				X	
Société Française de Casinos	X				
Société Générale	X	X			
Société Générale pour le Développement des Opérations de Crédit-Bail Immobilier - Sogebail		X			
Société Générale SCF	X	X			
Société Générale SFH - SG SFH	X	X			
Société Marseillaise de Crédit		X			
Sofiproteol				X	
Sogefimur		X			
Sogefinancement				X	
SOGEFINERG, Société Générale pour le Financement des Investissements économisant l'Energie				X	
Somfy S.A.	X				
SPIE SA	X				
Spir Communication	X				
Spirica			X		
SQLI	X				
Star Lease				X	
Stentys	X				
SUEZ	X				
SuperSonic Imagine	X				
Tikehau Capital	X				

^(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Transgene S.A.	x				
Transport et Infrastructures Gaz France	x				
UNIFERGIE - Union pour le financement des économies d'énergie		x			
Union de Banques Arabes et Françaises		x			
Valeo	x				
Veolia Environnement	x				
Vivendi	x				
Voluntis	x				
XPO Logistics Europe	x				

Auditex

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Solocal Group	x				

Ernst & Young Atlantique

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles(*)
Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - CIFE	x				

(*) : EIP selon les nouvelles dispositions de l'article L. 820-1 du code de commerce, entités visées au 6° du III à compter du premier exercice ouvert postérieurement au 31/12/2017.



Annexe 2 : Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- ▶ Nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité tel que décrit ci-avant dans le rapport de transparence 2018 établi pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- ▶ Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport de transparence 2018, est appliqué à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Il est également appliqué à nos structures d'exercice, ainsi qu'à nos prestations de services et à celles des autres membres d'EY. Cette application fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- ▶ La politique de formation continue exposée dans ce rapport vise à permettre le respect par les professionnels concernés des dispositions de l'article L. 822-4 et de l'article R. 822-61 du Code de commerce. Les situations qui ne seraient pas conformes font l'objet d'un suivi de notre part pour y remédier.

Alain Perroux	François Macé	Christian Scholer
Président	Président	Président
Ernst & Young Audit Ernst & Young et Autres	Ernst & Young Atlantique	Auditex



Annexe 3 : Structures juridiques

Nom des entités	Détenition du capital en %				Droits de vote en %			
	EC	Non EC	CAC	Non CAC	EC	Non EC	CAC	Non CAC
Ernst & Young Audit ^(*)	99,979	0,021	99,998	0,002	99,978	0,021	99,998	0,002
Ernst & Young et Autres ^(*)	NA	NA	99,99	0,01	NA	NA	99,99	0,01
Ernst & Young Atlantique ^(*)	99,264	0,736	100	0	99,264	0,736	100	0
Auditex ^(*)	99,988	0,012	100	0	99,988	0,012	100	0
Ernst & Young et Associés ^(*)	99,965	0,035	NA	NA	99,965	0,035	NA	NA

^(*): Ces entités sont des SAS à capital variable

EC : experts-comptables, CAC : commissaires aux comptes



Annexe 4 : Informations financières

Selon des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, les honoraires annuels, incluant ceux des clients d'audit et non-audit, des sociétés de commissariat aux comptes, objets du présent rapport, se décomposent ainsi :

Détail des honoraires (en millions d'euros)	EY et Autres	EY Audit	Auditex	EY Atlantique	Total	%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP	113,9	74	0,3	0,2	188,4	50,6%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	73,6	64,4	-	1,6	139,6	37,5%
Honoraires provenant des services autres que d'audit légal aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP)	24	15,8	0,1	-	39,9	10,7%
Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal	0,4	4,1	-	-	4,5	1,2%
Total honoraires des sociétés de commissariat aux comptes EY en France	211,9	158,3	0,4	1,8	372,4	100%

Conseil Audit et Synthèse et Picarle et Associés, autres entités de commissariat aux comptes de EY en France, n'ont pas eu de mandat EIP entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018, ni d'honoraires significatifs.



Annexe 5 : Liste des entités de commissariat aux comptes membres d'EYG habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (UE ou EEE)

Etat membre	Entités de commissariat aux comptes membres d'EYG habilitées à effectuer des contrôles légaux
Allemagne	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young Heilbronner Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Autriche	Ernst & Young Wirtschaftspruefungsgesellschaft mbH
Belgique	Ernst & Young Assurance Services BCVBA
	Ernst & Young Bedrijfsrevisoren B.C.V.B.A
Bulgarie	Ernst & Young Audit OOD
Chypre	Ernst & Young Cyprus Limited
	Ernst & Young
	Ernst & Young CEA (South) Services Ltd
	Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Croatie	Ernst & Young d.o.o.
Danemark	Ernst & Young Godkendt Revisionspartnerselskab
	EY Grønland Statsautoriseret Revisionspartnerselskab
Espagne	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young, S.L.
Estonie	Ernst & Young Baltic AS
	Baltic Network OU
Finlande	Ernst & Young Oy
	Julkispalvelut EY Oy

Etat membre	Entités de commissariat aux comptes membres d'EYG habilitées à effectuer des contrôles légaux
France	Artois
	Auditex
	Barbier Frinault & Associates
	Conseil Audit & Synthèse
	Ernst & Young Atlantique
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	Picarle et Associates
Gibraltar	EY Limited
Grèce	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants SA
Hongrie	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság
Irlande	Ernst & Young Chartered Accountants
Islande	Ernst & Young ehf
Italie	EY S.p.A
Lettonie	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lituanie	UAB Ernst & Young Baltic
Luxembourg	Compagnie de Revision S.A.
	Ernst & Young Luxembourg S.A.
	Ernst & Young S.A.
Malte	Ernst & Young Malta Limited
Norvège	Ernst & Young AS
Pays-Bas	Ernst & Young Accountants LLP
Pologne	Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o.
	Ernst & Young Audyt Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k.
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A.
République Tchèque	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Roumanie	Ernst & Young Assurance Services S.r.l.
	Ernst & Young Support Services SRL
Royaume-Uni	Ernst & Young LLP
	Ernst & Young Europe LLP
Slovaquie	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovénie	Ernst & Young d.o.o.
Suède	Ernst & Young AB

Le total des honoraires de ces entités de commissariat aux comptes membres d'EYG provenant du contrôle légal des états financiers consolidés et annuels s'élevé à environ de 2,6 milliards d'Euros.

EY | Audit | Conseil | Fiscalité et Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2018 Ernst & Young Audit.
Tous droits réservés.
Score France N° 2018-058
Studio EY France - 1810SG578
DE : Aucune

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr